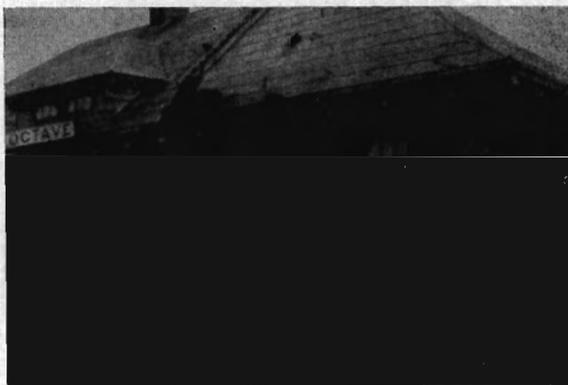


Dès 1847, le Major Robinson procédait à des explorations et recommandait au Gouvernement Impérial de relier les Maritimes au Québec par un chemin de fer qui suivrait la vallée de la Matapédia, comme jadis le chemin Kempt, et pour les mêmes raisons. En 1863 il n'y avait encore rien de fait; toutefois la confédération canadienne était dans l'air et une des conditions premières que posaient à ce pacte confédératif les provinces maritimes était qu'elles fussent reliées à la future capitale du Canada par un chemin de fer. En 1864, le gouvernement de l'Union envoie son ingénieur en Chef, Stanford Flemming, pour étudier sur place cette question et l'année suivante il fait rapport en recommandant la vallée du Témiscouata comme le passage le plus favorable.

A une séance spéciale du Conseil municipal de la paroisse de St-Octave, en date du 20 février 1865, tenue sous la présidence de M^{re} Octave Martin, notaire et maire, le conseil par résolution déclare: "qu'il a appris avec chagrin que le rapport Flemming est défavorable au passage de l'Intercolonial dans le tracé du Major Robinson qui recommandait la vallée de la Matapédia".

Les protestations, les suppliques, les requêtes et les démarches n'ont pas manqué; toutefois les choses en sont restées là jusqu'à la Confédération alors que l'Hon. Hector Langevin, député du comté de Rimouski et frère de Monseigneur Jean Langevin, le premier évêque de Rimouski, fut nommé ministre des travaux publics.

Enfin le 8 juillet 1867 le gouvernement fédéral décrète la continuation de l'Intercolonial. Il fait faire de nouvelles explorations qui débutent en 1868 et la route de la vallée de la Matapédia est définitivement choisie par ordre en Conseil le onze décembre 1868.



Première gare à Saint-Octave.

Immédiatement les constructeurs se mirent à l'oeuvre pour finir, vers 1870, le tronçon Rivière-du-Loup-Ste-Flavie.

Il s'agissait ensuite de gagner la vallée; il paraît que le choix de la route fut long et difficile. Des vieux de St-Octave m'ont rap-

porté qu'un des projets traversait le village de Price près de l'église actuelle et gravissait en flanc le coteau de St-Octave jusqu'aux environs de la route de Petit Métis Station, qu'un autre empruntait la coulée où serpente le ruisseau qui alimente actuellement l'aqueduc du village de Price. Toujours est-il qu'en mai 1870, E. MacDonald & C. entrepreneurs signaient un contrat pour la division E, de Ste-Flavie à Tartigue, 20,5 milles et commençaient les travaux. Ce contrat fut résilié en 1873 et les travaux furent continués par la Commission pour être terminés en 1874.



Gare actuelle de St-Octave.

La ligne entre Ste-Flavie et Campbelton a été ouverte au trafic général le 7 juillet 1876.

Il est superflu de dire ici que la construction de ce tronçon de la ligne Ste-Flavie-Tartigüe fit connaître à St-Octave une période de prospérité et aida grandement à son développement. Comme St-Octave était à l'époque une des plus grosses paroisses de la région, ses marchands, ses artisans et ses cultivateurs furent les premiers à profiter de cette période d'activité fébrile. Les hôtels et les charretiers faisaient des affaires d'or, on vit s'ouvrir des carrières pour la taille de la pierre de tous les ponts et ponceaux sur le parcours. Il faut songer que les perceuses mécaniques et la dynamite n'avaient pas encore été inventées. Il faut avoir visité les immenses coupes à Marmen et du sommet, avec à côté les remblais énormes, pour imaginer tout le travail qui s'est fait sur cette courte distance de 20 milles. Mon oncle, feu l'abbé Augustin Gagnon, baptisé à St-Octave en 1857 et inhumé au même endroit en 1922, me racontait

qu'il avait travaillé à cette construction en 1873 près de la gare du Petit-Métis. Il y a gagné \$45.00 dans son été, ce qu'il fallait pour compléter le coût de sa première année au Séminaire. Il me disait que sur la grande coulée, près de la terre de Monsieur Thomas Richard, le remblais était si considérable que le niveau de la voie ferrée passait 4 pieds pardessus la tête d'un gros merisier de 80 pieds qui s'élevait vers le ciel juste au bord de la coulée.

On peut dire que St-Octave, par son port du Grand-Métis, ses moulins, son chemin de fer, ses curés, ses artisans et ses hommes d'affaires avertis a connu un demi-siècle de véritable notoriété; espérons que les prochains 50 ans lui fourniront de nouvelles opportunités. Qui sait? Ce sera peut être un moulin à papier ou quelques riches mines dans le Cabot ou dans le Grand-Remous.

L'ANNEE DES DEUX MAIRES

A cette époque les contribuables élisaien, par partie, sept conseillers qui choisissaient parmi eux un maire.

Lors de la première séance du conseil municipal, le 5 février de l'an de grâce 1883, tous les conseillers sont présents, voici leurs noms: Ferdinand Moreault, F.-X. Boutin, Louis Fortin, Angus Campbell, Paul Therriault,, Thomas Lebel et Bruno Roy. Bruno Roy est désigné comme président. Après les affaires de routine, F. Moreault propose, secondé par Louis Fortin que F.-X. Boutin soit élu maire. En contre proposition Thomas Lebel, appuyé de Paul Therriault, lui oppose Bruno Roy.

Les archives ne rapportent pas les savants discours, mais indiquent que Messieurs Moreault, Fortin et Campbell votèrent pour F.-X. Boutin, ce dernier n'ose pas voter pour lui-même, tandis que messieurs Thomas Lebel, Paul Therriault et Bruno Roy votèrent pour... Bruno Roy. Vu le partage égal des voix, le président Bruno Roy décréta qu'il avait un vote prépondérant, c'est alors qu'il vota une seconde fois pour... lui-même et se proclama maire.

Les choses n'en restèrent pas là, Monsieur Moreault proposa alors une motion de protestation disant que le président n'avait pas le droit de se proclamer maire élu. La motion de protestation est adoptée par quatre voix contre trois, mais Monsieur Roy reste maire... jusqu'à l'élection de son successeur.

Après la séance, les conseillers Boutin et Roy se font tous deux assermentés comme maire... et tous deux partent pour Rimouski voir les avocats. Trois jours plus tard, nouvelle séance de conseil. Le maire Bruno Roy est dans la salle mais refuse de siéger, le lendemain il envoie sa démission et F.-X. Boutin envoie aussi la sienne.

Le douze du même mois les conseillers siègent de nouveau, c'est alors que Bruno Roy reprend son siège de maire en déclarant qu'il retire sa démission, vu celle de Boutin. Monsieur Moreault propose

alors que les deux démissions soient acceptées, en amendement P. Therriault propose que seule celle de Boutin soit acceptée, vu que Bruno Roy a retiré la sienne.

L'amendement est défait, mais Bruno Roy signe quand même les procès-verbaux comme maire.

Nouvelles visites aux avocats, on parle alors de contestation; enfin à la séance du 5 mars, à la demande de Moreault, il est proposé que le Conseil assume les frais de la contestation.

Nouvelle séance le 10 mars.

Le secrétaire donne lecture de la résignation de Bruno Roy... offerte dans le seul but d'éviter des frais à la paroisse, le conseil accepte la résignation et s'ajourne au mois d'avril et à la séance régulière du mois d'avril F.-X. Boutin est élu maire.

Vous viendrez nous dire ensuite que, dans le temps passé, la vie n'était pas compliquée.

METIS BEACH

A son début, la paroisse de Métis avait dans ses limites toute cette partie de la Seigneurie de Métis qui s'étend de Leggatt's Point jusqu'au Canton McNider. C'est en 1897 que fut créée, par une loi spéciale, la municipalité du village de Petit Métis, (Metis Beach ou Métis sur mer) ce fut le premier démembrement, ce ne fut pas hélas le dernier.

LE TELEPHONE

Les gens des villes de la région se vantent souvent de leur esprit d'initiative et de progrès, mais combien d'entr'eux savent que la première compagnie de téléphone, dans la région, a été organisée par le Dr Demers de St-Octave et que c'est lui encore qui a "descendu" le téléphone à Matane et dans la vallée vers 1890.

Les minutes du Conseil municipal de 1897 nous apprennent à cette époque, que le Dr Demers qui avait bien compris qu'un service public doit être en quelque sorte monopolisé, si l'on veut qu'il se développe et procure les services qu'on en attend, demandait aux administrateurs du temps de lui accorder le privilège exclusif de se servir des chemins et routes de la paroisse pour y étendre son réseau de lignes téléphoniques. Il demandait également le privilège exclusif d'installer "des boîtes" dans les villages de St-Octave, Grand Métis et Price, avec en outre une exemption de taxes pour 25 ans.

Il appert, qu'à cette époque, une autre compagnie exploitait aussi un réseau dans le même territoire, c'est pourquoi le conseil, afin sans doute de renforcer la position du Dr Demers, enlevait à la compagnie

rivale le privilège de louer de nouvelles boites sans pouvoir non plus effectuer d'autres raccordements qu'avec les lignes de la compagnie Demers.

Il n'y a aucun doute que quelqu'un a dû protester sérieusement contre un tel traitement, car à la séance suivante la résolution du 6 décembre 1897 est rescindée sur proposition de 2 nouveaux conseillers. A l'appui de la nouvelle résolution le proposeur Octave Blanchette allègue les protestations, les droits acquis, les résolutions et privilèges antérieurs, enfin le retrait de la requête du Dr Demers.

Les résolutions du conseil n'en disent rien, mais je crois que la principale raison, c'est que le Dr Demers qui voulait vendre son réseau à l'autre compagnie avait eu le temps, entre les deux résolutions, de bâcler un bon marché. Comme quoi, ce n'est pas d'hier que les gens d'affaires à St-Octave, comme ailleurs, se sont toujours préoccupés d'avoir des bons amis dans les administrations municipales. Ça ne peut pas nuire.

— 1900 —

En février 1900, monsieur François Dubé était élu maire après avoir été conseiller pendant plusieurs années. Au sein du conseil il n'y a eu qu'une seule dissidence, celle de Fabien Gauvreau, ce citoyen du Grand-Métis y avait construit un grand hôtel qui n'a à peu près jamais servi et où se trouve actuellement le bureau de poste du Grand-Métis, chez M. et Mme Jean-Thomas Labbé. Ce conseiller motivait son opposition sur le fait que M. Dubé avait refusé de lire et d'écrire à la table du conseil, en présence de ses collègues, un examen en bonne et due forme que le nouveau maire refuse de subir.

Les minutes ajoutent toutefois que le maire Dubé prêta son serment d'office, devant le secrétaire, en lisant-lui-même et en signant la formule du serment.

DES TRAMWAYS ELECTRIQUES A ST-OCTAVE

Au cours de cette séance inaugurale du régime du nouveau maire Frs. Dubé, le conseil est unanime à proposer une résolution de protestations contre un article "mal inspiré et injuste à l'égard des citoyens de St-Octave" et publié dans "La Presse" et "Le Monde Canadien" sur le projet des tramways électriques.

Comme cette affaire m'intriguait un peu, j'ai consulté et j'ai appris qu'à cette époque, un certain Dr Bouillon de Matane, s'était mis en tête de relier Matane avec Métis au moyen d'un chemin de fer électrique; comme ce jeune enthousiaste n'avait pas d'argent pour réaliser son entreprise, il voulait convaincre les municipalités intéressées de financer son projet. Il paraît que Matane et la Rivière Blanche voyait cela d'un oeil sympathique, mais St-Octave ne voulait pas marcher, d'où l'article "injuste et mal inspiré".

La raison première qui motivait le refus de St-Octave à contribuer au projet c'est que, disait-on, à Métis il y a un chemin de fer, ce projet de tramways ne peut intéresser que Matane et les places intermédiaires. D'après la tradition, il paraît que c'était les hôteliers et les voituriers qui, disait-on encore, par intérêts personnels, s'opposaient à ce progrès. Si c'est vrai, cela avait au moins le mérite d'être logique... cependant si ce projet avait marché, il n'y aurait pas eu ensuite un chemin de fer, de Matane à Mont-Joli! C'est ainsi, qu'avec les années, ce qui a paru un juste refus dans le temps, s'est avéré plus tard une maladresse.

DIVISION DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-OCTAVE-DE-METIS

Le pont du Grand-Métis qui était, à l'origine de la paroisse, un sujet de querelles et de dissensions politiques avec en plus le pont de Price qu'il fallait construire, vient soulever de nouvelles discussions et des luttes acerbes.

Les gens du village de Price tiennent à leur pont et les contribuables des troisième et quatrième rangs trouvent qu'ils en ont déjà assez de celui du Grand-Métis.

Ce conflit d'intérêts, profondément envenimé par les passions politiques, amène la division de la paroisse par une loi de la Législature à la session de 1908.

Le projet a été vivement combattu par le Conseil Municipal et si cette loi a été passée c'est dû à l'influence du Député du comté, Monsieur Donat Caron.

Voici le texte intégral de cette loi sanctionnée le 25 avril, 1908 :

CH A P . 1 0 5

Loi divisant la municipalité de Saint-Octave-de-Métis.

(Sanctionnée le 25 avril 1908)

Préambule

ATTENDU que Donat Caron, Octave Roy, Joseph Lebel, Octave Bérubé, Joseph Bérubé, Louis Fortin, Romain Lebel, Polydore Lebel, Georges Lebel, tous cultivateurs de Saint-Octave-de-Métis et contribuables de ladite paroisse, ont, par leur pétition, représenté qu'il est d'intérêt public que la partie de ladite municipalité qu'ils habitent soit organisée en une municipalité distincte;

ATTENDU qu'il convient d'accéder à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

Saint-Octave-de-Métis divisé en deux municipalités.

1. Après le jour de la sanction de la présente loi, la municipalité de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, sera, pour les fins municipales, divisée en deux municipalités, dont l'une sera reconnue sous le nom de "municipalité de Saint-Octave-de-Métis-Sud" et l'autre sous le nom de "la paroisse de Saint-Octave-de-Métis".

Bornes de Saint-Octave-de-Métis.

2. La municipalité de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis comprendra tout le territoire actuel de la municipalité de Saint-Octave-de-Métis, moins la partie détachée, ci-après décrite, qui formera la municipalité de Saint-Octave-de-Métis-Sud.

Bornes de Saint-Octave-de-Métis-Sud.

3. La municipalité de Saint-Octave-de-Métis-Sud, dans le comté de Matane, sera bornée et délimitée comme suit, savoir :

1) Au nord :

a) En partant de la ligne séparative entre la seigneurie Lepage-Thibierge, d'une part, et le canton Cabot, d'autre part, au point d'intersection de cette ligne par celle entre les rangs A et B du Canton Cabot, et allant vers l'est, par ladite ligne séparative des rangs A et B de Cabot, dans toutes sa longueur, jusqu'à son point de rencontre avec la ligne séparative de Cabot d'avec la Seigneurie Perras, plus communément appelée "Seigneurie de Métis";

b) De ce dernier point de rencontre, allant vers le nord-ouest, par la ligne séparative de Cabot d'avec la seigneurie Métis jusqu'à son point de rencontre avec la ligne extérieure nord du terrain du chemin de fer Intercolonial;

c) De ce dernier point de rencontre, allant vers le nord-est, par la ligne extérieure nord du terrain du chemin de fer Intercolonial jusqu'à son point de rencontre avec la ligne séparative des deuxième et troisième rangs de la Seigneurie de Métis, entre les lots nos deux cent trente-trois et quatre cent quarante-deux.

la ligne séparative des deuxième et troisième rangs de la seigneurie

d) De ce dernier point de rencontre allant vers le nord-est, par de Métis jusqu'au point de rencontre de la ligne séparative des terres de sieurs Duncan Craig et Zéphirin Beaulieu, portées respectivement sous les numéros deux cent cinquante-quatre et deux cent cinquante-cinq, des plans officiels du cadastre, dans le deuxième rang de la seigneurie de Métis;

e) De ce dernier point de rencontre, allant vers le nord ouest, par ladite ligne séparative des terres desdits sieurs Duncan Craig et Zéphirin Beaulieu, jusqu'à l'intersection de la ligne séparative des premier et deuxième rangs de la seigneurie de Métis;

f) De ce dernier point d'intersection, allant vers le nord-est, par ladite ligne séparative des premier et deuxième rangs de la seigneurie de Métis jusqu'au numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289) inclusivement, dudit plan officiel, au point où cette ligne séparative des premier et deuxième rangs susdits subit une déviation de quatre-vingt-dix degrés vers le sud-est ;

g) De ce dernier point de déviation, allant vers le sud-est, par la ligne séparative des premier et deuxième rangs, séparant les lots numéros vingt-huit, vingt-cinq, vingt-quatre, dix-huit, dix-sept, douze et un, dans le premier rang de ladite seigneurie (dans le village de Petit-Métis) d'avec les numéros deux cent quatre-vingt-neuf et deux cent quatre-vingt-huit du deuxième rang de ladite seigneurie ; dans la municipalité de Saint-Octave-de-Métis-Sud, jusqu'au point où cette dernière ligne subit une déviation vers l'est, entre les numéros de lots deux cent quatre-vingt-huit et deux cent quatre-vingt-douze dans le deuxième rang et le lot numéro un dans le premier rang de ladite seigneurie ;

h) De ce dernier point de déviation, allant vers l'est par la ligne qui sépare les lots numéros un et deux des lots numéros deux cent quatre-vingt-douze, deux cent quatre-vingt-treize, deux cent quatre-vingt-seize, deux cent quatre-vingt-dix-sept, deux cent quatre-vingt-dix-huit, trois cent un, trois cent deux et trois cent trois a, jusqu'au point d'intersection de cette ligne par la ligne séparative des lots numéros trois cent trois a et trois cent trois d'avec le numéro trois cent quatre.

i) De ce dernier point d'intersection, allant vers le sud-est, par la ligne séparative des lots numéros trois cent trois a et trois cent trois d'avec le lot numéro trois cent quatre, jusqu'au point d'intersection de la ligne séparative des deuxième et troisième rangs de la seigneurie de Métis ;

j) De ce dernier point d'intersection, allant vers le nord-est, par la ligne séparative des deuxième et troisième rangs jusqu'au point d'intersection de la ligne séparative des lots numéros trois cent soixante-dix-sept et trois cent soixante-seize, d'avec le lot numéro trois cent soixante-quinze ;

k) De ce dernier point d'intersection, allant vers le sud-est, par la ligne en profondeur entre les lots numéros trois cent quatre-vingt-seize et trois cent quatre-vingt-quinze, jusqu'à l'intersection de la ligne entre les troisième et quatrième rangs de la seigneurie de Métis ;

1) De ce dernier point d'intersection, allant vers le nord-est, par la ligne séparative des troisième et quatrième rangs sus-dits jusqu'à l'intersection de la ligne entre la seigneurie de Métis et le canton MacNider.

2) Au nord et par la ligne séparative de la seigneurie de Métis

d'avec le Canton MacNider, depuis le dernier point d'intersection, allant vers le sud-est, jusqu'à l'intersection de l'arrière ligne de la seigneurie Métis, entre le sixième rang de ladite seigneurie et le canton Cabot.

3) Au sud-est par ladite arrière-ligne, de la seigneurie de Métis depuis le dernier point d'intersection, allant vers le sud-ouest jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure sud-ouest de ladite seigneurie, entre cette seigneurie et le canton Cabot ;

a) De ce dernier point d'intersection allant au nord-ouest jusqu'à l'intersection de la ligne séparative des rangs deuxième et C du Canton Cabot, entre les lots numéros un du deuxième rang et dix-neuf du rang C ;

b) De ce dernier point d'intersection, allant vers le sud-ouest par la ligne qui sépare les lots numéros 1 des deuxième et premier rangs d'avec les lots numéros dix-neuf A et dix-neuf, respectivement, des rangs C et D, du canton Cabot, jusqu'au point d'intersection de la ligne extérieure sud-ouest de ce canton, entre ledit canton et la seigneurie Lepage-Thibierge.

4) Au sud-ouest, depuis le dernier point d'intersection allant vers le nord-ouest, par la ligne entre le canton Cabot, et la seigneurie Lepage-Thibierge, jusqu'au point de rencontre de la ligne séparative des rangs A et B du canton Cabot, point de départ du bornage et de la délimitation de la municipalité de Saint-Octave-de-Métis-Sud telle que ci-dessus décrite.

Tous les numéros de lots de terre mentionnés dans cette délimitation sont ceux des plans officiels du cadastre des parties constituant la paroisse de Saint-Octave-de-Métis dont forme partie la municipalité de Saint-Octave-de-Métis-Sud dont la superficie totale est de vingt-sept mille arpents.

Election des conseillers.

4. Toutes les dispositions du Code municipal s'appliqueront auxdites municipalités, mais il sera procédé, le premier lundi juridique de juin 1908, dans chacune desdites municipalités à une élection des conseillers desdites municipalités, et les élections subséquentes auront lieu à la date et de la manière prescrites par le Code municipal.

Personne élue pour présider l'élection.

5. Cette élection sera présidée, dans chacune desdites municipalités, par une personne choisie par la majorité des électeurs présents. La personne présidant cette assemblée sera sujette aux articles 299, 300, 301, 302, 303, 304, et 306 du Code Municipal, et, si ladite élection n'a pas lieu tel que ci-dessus prévu, les conseillers seront nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Election du maire.

6. L'élection du maire de chacune desdites municipalités aura lieu conformément aux articles 330 et suivants du Code municipal.

Rôles d'évaluation, etc., continuent à s'appliquer aux deux municipalités, etc.

7. Les rôles d'évaluation, les listes électorales, procès-verbaux, rôles de répartition, règlements et autres documents régissant jusqu'à présent les territoires susmentionnés, continueront à s'appliquer à chacune desdites municipalités jusqu'à ce qu'ils soient modifiés, abrogés ou remplacés par les conseils respectifs de ces municipalités; ils feront partie, à l'avenir des archives de la municipalité de Saint-Octave-de-Métis, et des copies certifiées par le secrétaire-trésorier de cette municipalité seront authentiques à toutes fins que de droit.

Répartition de l'actif et du passif entre les deux municipalités.

8. L'actif et le passif de l'ancienne municipalité se répartiront entre les deux nouvelles municipalités proportionnellement à leur valeur respective, telle que constaté par le rôle d'évaluation en vigueur lors de la division.

Entretien du pont du Grand-Métis.

9. Le pont connu sous le nom de pont du Grand-Métis restera à la charge des contribuables du territoire formant les municipalités qui en sont actuellement chargées.

10. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Il est permis de penser que cette division aurait pu se faire un peu différemment et dans le meilleur intérêt des différentes parties du territoire, si on avait simplement détaché de la municipalité le territoire qui est aujourd'hui la Municipalité du village de Price.

Il faut se rappeler qu'il y avait, à côté des causes matérielles qui ont motivé cette division, des rivalités politiques profondes. On sait qu'à cette époque Donat Caron, cultivateur du troisième rang de Saint-Octave-de-Métis et dont les petits-fils, Donat et Lorenzo, exploitent encore la ferme, était député du comté de Matane.

Monseigneur Octave Caron, ancien curé de Cap-Chat et fondateur de la paroisse de Saint-Octave-de-l'Avenir, était un des fils de cet habitant politicien et à l'heure actuelle son petit-fils, M. Wilfrid Caron, un des principaux collaborateurs du Surintendant du Département de l'Instruction Publique, honore de brillante façon sa paroisse natale.

Il n'y a aucun doute que la division de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis était pour le député du comté de Matane une victoire personnelle sur ses adversaires conservateurs. Aussi, lors de

son retour du parlement après la sanction de la loi, ses partisans lui réservaient une rentrée triomphale dans son patelin; une foule nombreuse l'attendait à l'arrivée du train pour l'accompagner chez lui; le cortège était précédé d'une nombreuse cavalerie ayant à sa tête un gars à l'air, j'allais dire à la barbe, martial qui arborait un grand drapeau rouge sur lequel on pouvait lire ces mots simples mais qui en disent long: "La loi de Québec".

La division de la paroisse au point de vue municipal devait forcément et comme logiquement amener la division de la paroisse religieuse. C'est ainsi que la paroisse de Saint-Rémi-de-Price a vu le jour dans la même année et qu'un peu plus tard Monseigneur Blais érigeait en paroisse la municipalité de Kempt, sous le vocable de Saint-Antoine-de-Padoue, qui vient justement de perdre un de ses pionniers, Monsieur Paul Therriault qui a donné le terrain de l'église; il répétait en quelque sorte le geste de son grand-père Charette qui en avait fait autant à Saint-Octave, 50 ou 60 ans auparavant.

Avant d'aller plus loin et de reprendre l'histoire de cette paroisse ainsi morcelée, il serait bon de faire le point.

A cette époque il faut bien admettre que la décadence est commencée et que le commerce en général a pris une autre direction, au bénéfice principalement de Mont-Joli où le plus gros commerçant du Grand-Métis, M. Arthur-C. Landry, est allé s'établir quelques années auparavant.

De plus la construction du chemin de fer de Matane qui est sur le point de débiter va donner un gros coup à Saint-Octave qui, jusqu'à date, s'était avéré un terminus du chemin de fer pour toute la circulation et le commerce avec Matane et les postes en aval.

La paroisse de Saint-Octave qui, un peu avant 1900, était peut-être la plus prospère et la plus populeuse du diocèse, commence à se dépeupler; les maisons se vident et se débâtissent graduellement au Grand-Métis; les quelques familles qui habitent le cinquième rang, y délaissent leurs fermes; les petits hôtels du Petit-Métis Station périssent.

Tout de même, avant la division de la paroisse, Saint-Octave avait encore comme Curé le Grand Vicaire du Diocèse, Monseigneur Louis-Jacques Langis; on comptait encore au moins sept bureaux de poste; Grand-Métis chez Duncan Page; Price-Mill; Saint-Octave, chez Fénélon Belzile, aujourd'hui la propriété de Mlle Bernadette Hudon qui, après avoir tenu la centrale téléphonique et le bureau de poste avec sa tante, gère l'agence de la Banque Canadienne Nationale; Petit-Métis village; Petit-Métis station (Summett), chez Madame Bourgoin, ensuite chez Madame Marmen; Kempt, chez Paul Therriault; Guyenne (?) chez Jules ou Octave Gendron, près du tunnel du C.N.R., à la "crossing", comme on disait dans le temps; trois gares: Saint-Octave, Petit-Métis station, Kempt, avec autant de bureaux de télégraphe, et un autre bureau de dépêches à Grand-Métis.

Les sociétés d'assurances mutuelles d'assurance-vie y étaient très florissantes, on y rencontrait notamment : Les Forestiers Catholiques qui avaient une salle à leur disposition, c'est là qu'aujourd'hui loge le bureau de poste ; les Forestiers Indépendants avaient aussi un local magnifique qui, jusqu'à ces derniers temps, était la propriété de M. Alfred Langis, qui y avait établi une manufacture de portes et châssis. Les Artisans canadiens-français, l'Union Saint-Joseph du Canada, l'Alliance Nationale comptaient de nombreux assurés.

Une des compagnies du 89^{ème} Régiment de Milice avait ses quartiers-généraux à Saint-Octave. Citons au hasard : le major Martin, le major (Dr) Jos.-F.-X. Bossé, le capitaine Paul Gagnon, N.P., paie-maître du bataillon, le capitaine Louis Moreault, le lieutenant Charles-Eugène Belzile, qui est mort en héros pendant la guerre de 1914-18.

M. J.-M. Dubé est chef de gare à Petit-Métis. A Saint-Octave, c'est M. Gonzague Roy, le père du chef de gare actuel, Gérard Roy, et de celui de Mont-Joli, André-A. Roy. M. Joseph Brillant, qui vient de perdre une jambe, est forcé d'abandonner sa position de contremaître de section. Il laissera bientôt la paroisse avec sa famille qui compte plusieurs fils, entr'autres l'hon. Jules-A. Brillant, conseiller législatif et le capitaine Jean Brillant, Croix Victoria, héros presque légendaire de la guerre de 1914-18. A Petit-Métis, Frs. McMullen, à Saint-Octave, Thomas Pelletier, deviennent contre-maîtres de section.

La paroisse jouit encore des services de deux médecins : le Dr J.-F.-X. Bossé et le Dr Desorcy, ce dernier laissa la paroisse vers 1910 ; quant au premier il faudrait dire qu'il avait remplacé le Dr Demers qui, paraît-il, était avant tout un homme d'affaires.

Pour revenir au Dr Bossé, disons qu'il a laissé le souvenir d'un bon et charitable médecin, mais qu'il était piqué par la politique qui était pour lui une passion violente ; il a laissé la paroisse en 1912 pour devenir agent des Indiens à Bersimis.

Le notaire Paul Gagnon, décédé en 1935, était établi à Saint-Octave depuis 1902, après avoir remplacé le notaire Nap. Michaud.

Il y avait jusqu'en 1922, à Saint-Octave, une cour de Magistrat. M. Jules-G. Martin en était le greffier, ayant succédé au notaire Gagnon, qui avait lui-même remplacé le notaire Michaud, ce dernier ayant remplacé le notaire Octave Martin.

Il y a, à cette époque, encore cinq gros marchands, deux charrons, un entrepreneur de pompes funèbres, au moins trois fabriques de fromage, quatre à cinq moulins à scie, une tannerie, une boulangerie, trois moulins à farine, un moulin à carder, quatre boutiques de forge, un ferblantier, deux tailleurs, trois cordonniers, deux barbiers d'occasion, un bâtisseur d'églises et de ponts, une dizaine de bons charpentiers-menuisiers, au moins cinq hôteliers, une quinzaine

de charretiers, quelques navigateurs, enfin tout le personnel des moulins de la compagnie Price et Metis Lumber, à Price. J'allais oublier le maître-chantre, Ernest Belzile, qui n'avait pas son pareil à vingt lieues à la ronde.

APRÈS LA DIVISION . . . LES ÉLECTIONS

Tous se rappellent que la législature de Québec, qui avait divisé la paroisse en deux municipalités, avait aussi choisi la date du 20 juin 1908 pour de nouvelles élections dans les deux municipalités.

La loi stipulait qu'à la date précitée les contribuables se réuniraient dans les deux municipalités, qu'à la majorité des électeurs présents on choisirait un président d'élection qui aussitôt recevrait des propositions pour former un conseil dans chacune d'elles, le tout suivant les dispositions du code municipal, comme s'il s'agissait d'une élection régulière.

Au jour dit, le secrétaire de l'ancienne municipalité, le notaire Paul Gagnon, fut invité par les contribuables présents à présider l'élection.

Les conseillers choisis à Saint-Octave-de-Métis (Grand-Métis et Price) élirent comme maire M. Alfred Migner, le père du secrétaire actuel.

Pour la nouvelle municipalité de Saint-Octave-de-Métis-Sud, ce fut le même président d'élection qui reçut les propositions pour l'élection des premiers conseillers qui devaient choisir comme premier maire, M. Auguste Bérubé.

Et le jour même le président d'élection faisait rapport au secrétaire de la province, comme le voulait la loi.

Toute cette procédure, à première vue, semble bien banale, mais il faut se rappeler que le député provincial et ses amis avaient fait diviser la paroisse en deux municipalités parce que leurs adversaires dominaient le conseil et c'est vraiment surprenant que les promoteurs de la division ne se soient pas occupés de faire élire un conseil de la bonne couleur, dans Saint-Octave-Sud.

Ils avaient simplement péché par excès de confiance et croyaient en une victoire définitive. La tradition ou simplement des mauvaises langues nous rapportent qu'au lieu de se rendre, au jour dit, à la salle municipale, les amis du député s'étaient simplement réunis chez un des leurs, à la crossing, dans le but de faire un choix judicieux et de faire nommer les nouveaux conseillers par le Lieutenant-Gouverneur, mais le cabinet provincial du temps a prétendu que les élections du 20 juin 1908 étaient régulières.

Les luttes municipales allaient encore continuer jusqu'au début de 1910, alors que M. Jules-G. Martin, le père d'Albert, fut élu maire et que M. Germain Gendron fut choisi comme secrétaire.

UN AUTRE DÉMEMBREMENT

En 1910, c'est l'érection civile de la municipalité de Saint-Antoine-de-Padoue de Kempt; la corporation municipale prend le nom de Kempt, le même nom que la Station de l'Intercolonial.

Les limites de cette municipalité sont sensiblement les mêmes que celles d'aujourd'hui, sauf une partie du 5ème rang qui est revenue à la municipalité de Saint-Octave. La municipalité tient son nom de l'ancien Gouverneur du Canada qui avait donné le sien à un vieux chemin militaire construit en 1832 et qui reliait Grand-Métis avec le Nouveau-Brunswick avant la construction du chemin de fer. Le premier maire de Kempt fut M. Jean Dumas et le notaire Paul Gagnon en fut le premier secrétaire.

UN GRAND DÉSAPOINTEMENT

Le chemin de fer de Matane.

C'est en décembre 1910 que fut inauguré officiellement le chemin de fer de Matane. L'établissement de ce chemin de fer porta un dur coup au commerce et à la prospérité de Saint-Octave-de-Métis et faisait de Sainte-Flavie-Station, Mont-Joli, le point de raccordement de l'Intercolonial avec cette voie vers Matane et Gaspé par le nord.

Il y avait bien longtemps qu'on en parlait de ce chemin de fer. Il paraît même, que lors de la construction de l'Intercolonial, il avait été question que ce chemin de fer suive le littoral de Sainte-Flavie, sur ce qu'on appelle le coteau du 15, jusqu'à la coulée de la rivière Tartigue, pour de là gagner ensuite la vallée. Il paraît même que certains électeurs du temps ont protesté parce que ce projet coupait les belles terres du rang de la mer et qu'au surplus le passage des locomotives effraierait les animaux... et ferait tarir les vaches.

Toujours est-il que l'Intercolonial prit le 3ème rang pour aboutir au sommet et gagner ensuite la vallée par Kempt-Tartigue-Saint-Moise.

Dès 1888, un monsieur Light, ingénieur en chef de la province, fut chargé de faire le relevé requis pour y trouver le site du futur chemin de fer de Petit-Métis à Matane; son rapport fut des plus favorable et Arthur Buis nous apprend, par une de ses chroniques, que le coût estimatif des travaux, d'après M. Light, ne devrait pas dépasser \$350,000.00 pour trente milles de chemin de fer.

Dans les années qui suivirent, il fut souvent question de cette construction. En 1902, une loi fut passée à Québec pour donner une charte à la "Compagnie de chemin de fer de Matane à Gaspé". Mais il appert que ce que la Compagnie recherchait surtout, c'était l'octroi de subsides du Gouvernement par de grandes concessions forestières.

On sent un peu partout qu'il y a surtout au fond de cette affaire une spéculation géante. Il est maintenant connu que pour la cons-

truction du chemin de fer de Matane, la Compagnie a reçu plus de \$200,000.00 en subsides fédéraux. Des boni de diverses municipalités pour une somme de plus de \$20,000.00 et enfin un subside provincial, en 1909, de 140,000 acres de terres évaluées à un million trois cent mille dollars (\$1,300,000.00), ce qui fait une valeur en argent de un million et demi pour un chemin de fer qui peut avoir coûté \$600,000.00.

D'après les plans originaux, du moins d'après ceux que la compagnie de 1902 avait lors de la vente de ses parts, le chemin de fer devait partir de Métis pour aller jusqu'à Gaspé par le nord et un autre embranchement devait aussi partir de Métis pour aller rejoindre le transcontinental, aux environs de la Rivière-Bleue.

Il paraît même qu'on avait terminé les plans pour la construction de la gare du Petit-Métis du côté sud de la voie, mais il y avait la politique et tout le reste, toujours est-il qu'un des grands électeurs du comté, un homme d'affaires averti qui, vers 1904, avait déménagé ses pénates de Grand-Métis à Mont-Joli, avait réussi à convaincre tout le monde, y compris les députés, que le chemin de fer de Matane devait partir de Mont-Joli au lieu de Petit-Métis. Il paraît qu'une des principales raisons invoquées sous les circonstances était que Mont-Joli avait voté un boni de \$5,000.00, tandis que les administrateurs municipaux de Métis s'étaient fait tirer l'oreille pour voter \$600.00.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres ; c'est ainsi que Mont-Joli a pris en importance et en influence, la place qu'occupait Saint-Octave il y a un peu plus de 50 ans, et ce, grâce à des gens originaires de Saint-Octave.

LE CHEMIN DU GRAND-REMOUS ET SES PROCÈS

M. Nazaire Bégin venait à peine d'accéder à la mairie que s'amorçait au conseil la question du chemin du Grand-Remous, qui devait amener plus tard des procédures ruineuses.

Faisons un peu l'historique de cette épineuse affaire. Tous savent que, jusqu'à cette époque, les chemins de front, c'est-à-dire les chemins qui traversent les propriétés sur la largeur, étaient à la charge des propriétaires riverains sous la surveillance du conseil municipal qui en avait la responsabilité vis-à-vis le public. C'est à peine si l'on commençait à se former en arrondissement de chemin comme pour les routes, car c'était bien difficile de mettre les chemins de front en commun vu les difficultés inhérentes à chaque partie de la municipalité et à l'importance relative de ces divers chemins, ainsi ceux qui avaient des terres aux flancs des coteaux, avaient des chemins relativement faciles à entretenir, alors que ceux qui possédaient des terres formées par des pointes de rivières avaient des chemins bas, avec parfois des fondrières et sujets à l'inondation, ce qui était une lourde charge pour le propriétaire riverain.

C'est ainsi que dans notre Grand-Remous la charge s'aggravait encore du fait que deux entreprises forestières : la Cie Price et la Cie Couture & Rheault, flottaient du bois dans la rivière Métis et de ce fait faisaient déborder la rivière et inondaient les berges. Ainsi pendant plusieurs semaines, ce coin, riche en terres d'alluvion, ressemblait à un paysage des Pays-Bas et demeurait isolé du reste de la paroisse ; le chemin était recouvert d'eau, même de billots ; de plus l'eau se retirait très lentement en raison des estacades des Compagnies, et de ce fait la route demeurait plus longtemps impraticable.

Les gens du Grand-Remous se plaignaient amèrement de cette situation et ils taxaient le conseil municipal d'inertie et même de connivence avec les compagnies. Il ne faut pas oublier que les compagnies payaient chaque année des dommages aux cultivateurs en raison de l'inondation des terres, mais qu'elles ne payaient pas de dommages pour le chemin, sauf si vous étiez capable d'en prouver. C'est ainsi que si, en voulant suivre la route, vous noyiez votre cheval, les compagnies étaient tenues de vous dédommager ; mais, si vos enfants ne pouvaient fréquenter la classe pendant des semaines, il était impossible d'obtenir une compensation en argent pour ce dommage réel, mais non évaluable en argent.

Cela provient du fait que si vous avez droit au libre passage dans le chemin, les compagnies ont aussi le droit de flotter du bois dans les rivières flottables, d'où conflit dans l'exercice strict de deux droits, et, en passant, c'est à mon sens le plus bel exemple à donner à ceux qui vous demandent comment il se fait qu'il faille parfois aller devant les tribunaux ; vous avez d'un côté des gens qui ont droit de vaquer dans le chemin et, de l'autre, vous avez des compagnies qui ont droit de se servir de la rivière pour flotter leur bois. Il faut donc faire déterminer par la Justice la priorité de droit . . . , mais n'anticipons pas.

Devant les plaintes réitérées de nos gens du Grand-Remous qui demandaient ni plus ni moins que la Corporation oblige les compagnies à leur bâtir un chemin, le Conseil se devait d'agir.

Après consultation auprès des meilleures sommités légales du temps, Mtre P.-E. Gagnon, Mtre Elz. Sasseville et Mtre Aug. Côté, le conseil municipal en est venu à la conclusion qu'il ne pouvait forcer les compagnies à construire un nouveau chemin et que bien plus, il ne pouvait les forcer à y contribuer financièrement. C'est alors que M. Bégin qui avait été, à deux reprises, candidat conservateur au provincial en 1923 et au fédéral en 1926, entrepris des démarches officielles auprès du Col. Jack Price et des Messieurs Champoux, les Directeurs de la Compagnie Couture & Rheault. Après bien des démarches et des tergiversations, il en était venu à ce point que les compagnies convenaient d'aider la municipalité pour une somme de \$3,000.00. Il faut dire aussi qu'à la suite de fructueuses interventions de la part de l'organisation libérale de la paroisse, le gouvernement provincial, sous l'empire de sa loi des chemins à 50%, avait fait faire

un estimé du chemin qui devait coûter \$15,000. et consentait à faire faire les travaux pourvu que la municipalité paie sa part de \$7,500.00. Comme la Corporation ne pouvait pas faire exécuter ces travaux à frais communs et que le conseil trouvait exorbitant d'imposer pour \$7,500.00 de travaux à cet arrondissement, il ne voulut pas accepter l'offre du Gouvernement.

Et l'on était dans cette impasse quand un groupe de contribuables prit un mandamus contre la Corporation. Les demandeurs prétendaient : a) que la corporation était responsable des chemins, b) que, si en temps ordinaire, les chemins sont à la charge des propriétaires riverains, il n'en était pas ainsi du chemin du Grand-Remous, et que le conseil aurait dû poursuivre les compagnies pour les obliger à le faire, c) que le chemin devait être fait aux frais de la Corporation, à frais communs.

En réponse, la corporation plaidait que, tout en admettant sa responsabilité, elle ne pouvait être forcée à faire ce chemin à frais communs parce que contraire à la loi et injuste pour le reste de la paroisse ; que c'était inhumain de faire ce chemin aux frais des gens du Grand-Remous ; enfin qu'elle ne pouvait pas forcer les compagnies à y contribuer. En somme, la corporation plaide impossibilité d'agir "par le fait du Prince". La contestation est liée.

Enfin le jugement est rendu : le mandamus est accordé. Le juge dit en somme : "que le Conseil construise le chemin et fasse payer qui de droit."

Comme cela ne vide pas la question, la corporation décide d'aller en appel. Le jugement de la Cour Supérieure est confirmé en appel et entre-temps les compagnies retirent leur offre officielle d'aide d'environ \$3,000.00.

Il faut donc vider l'abcès. Le Conseil accepte l'offre du Gouvernement qui entreprend la construction du chemin et fait les procédures requises pour former un arrondissement à la charge duquel sera ce chemin ruineux.

Quand le tout fut terminé, à part les frais du procès, les gens de l'arrondissement du Grand-Remous se virent imposer une taxe spéciale de \$28.00 par \$100.00 d'évaluation, et ainsi celui qui était évalué à \$5,000.00 devait déboursier \$1,400.00.

Autres temps, autres mœurs, le chemin du Grand-Remous est de nouveau refait depuis l'année dernière, mais cette fois c'est à la charge de la voirie provinciale ; comme dit la chanson "il valait vraiment la peine de changer de Gouvernement...".

LA SALLE MUNICIPALE

Depuis un temps immémorial, le Conseil de Saint-Octave siégeait au village, dans l'ancienne école. Dans un coin de cette salle basse,

il y avait une tribune entourée d'une balustrade fermée, à laquelle les gens donnaient le nom peu respectueux de "clos". C'était vraiment peu confortable et encore moins hygiénique, cela expliquerait en partie l'état d'esprit plutôt belliqueux de plusieurs des diverses administrations qui se sont succédées.

En 1930, après l'avènement du Gouvernement Bennett à Ottawa, le conseil de Saint-Octave s'est empressé de faire au nouveau député du comté de Matane, le notaire Henri LaRue, d'Amqui, une demande d'octroi pour parer au chômage.

Parmi les travaux proposés, il fut question de la construction de la salle actuelle. C'est depuis cette date, grâce à la bienveillance de ce député et à l'esprit progressif de l'administration du temps, que le village de Saint-Octave a une salle municipale bien à lui et bien convenable sous les circonstances.

Il est à ma connaissance que les commissaires d'écoles du temps ont été invités à venir siéger au même endroit, mais il paraît que ce n'était pas pratique, surtout du fait que les séances des commissaires ont lieu le dimanche la plupart du temps et pendant la saison hivernale.

Quoi qu'il en soit, il s'est trouvé des gens pour affirmer sérieusement que les commissaires ne voulaient pas y siéger parce que c'était la salle des bleus. Les uns vous diront que c'est une médisance, mais d'autres soutiendront que c'est une vulgaire calomnie.

À la faveur des mêmes octrois donnés pour remédier au chômage, les gens de l'arrondissement du Pont Lebel en ont profité pour reconstruire le pont sur la petite rivière Métis qui était jusqu'alors entièrement à la charge des cultivateurs du rang.

CHANGEMENT DE NOMS

Depuis 1926, alors que le village de Price s'était séparé de la municipalité de Saint-Octave-de-Métis, il y avait deux municipalités civiles dans les limites de la paroisse religieuse.

Celle de Saint-Octave englobait les premier et deuxième rangs de la seigneurie, avec deux bouts de rangs dans la paroisse religieuse de Saint-Remi-de-Price, tandis que la municipalité de Saint-Octave-de-Métis-Sud conservait les limites que lui avait données la loi du 25 avril 1908.

Il résultait plusieurs inconvénients de cet état de choses. C'est alors que, par un ordre en conseil, en date du 27 août 1931, Saint-Octave-de-Métis-Sud fut autorisé à s'appeler simplement "Corporation municipale de Saint-Octave-de-Métis" et ce qui restait de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis prenait un nom plus conforme à la situation des lieux: "Municipalité de Grand-Métis". C'est du reste à cet endroit que siège le conseil de

cette corporation municipale. A cette époque, M. Claude L'abbé était maire du Grand-Métis et M. Alfred Migner en était le secrétaire. A Saint-Octave, M. Nazaire Bégin était maire et le notaire Jean-Marie Gagnon, secrétaire-trésorier.

Les archives de Saint-Octave-de-Métis, pour la période de 1855 à 1908, demeurent entre les mains du secrétaire du conseil de Grand-Métis, poste qui est actuellement occupé par M. Raoul Migner, admirablement secondé par sa sœur, Mlle Gilberte Migner.

Il est bien certain que la vie municipale continue avec des périodes, tantôt calmes, tantôt un peu moins calmes.

Que dire maintenant sur les 20 dernières années.

Après les querelles du Grand-Remous il y a eu du grabuge dans le Cabot et de fortes rivalités dans le Grand-Métis, mais comme tous les intéressés sont encore bien vivants, quelque bien que je puisse dire d'eux, je ne leur apprendrai rien.

Il faut dire aussi que la situation s'est stabilisée et que les problèmes épineux semblent beaucoup moins nombreux qu'autrefois.

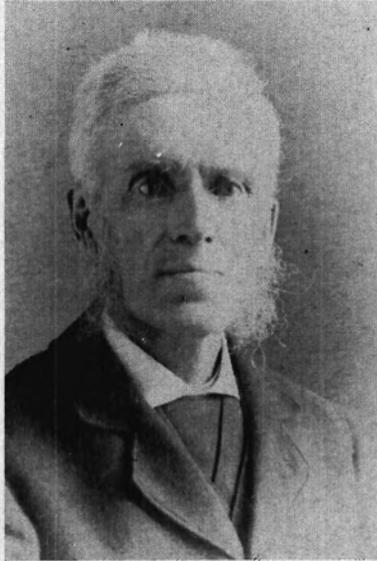
La paroisse est devenue presque essentiellement une paroisse agricole, et Saint-Octave déverse le surplus de sa population un peu partout dans le pays, mais principalement dans les villes des environs.

Cette paroisse continue d'afficher un niveau intellectuel au-dessus de la moyenne, son influence directe a beaucoup diminué mais indirectement elle rayonne toujours par ses fils et ses filles dans la région, dans les villes et les parlements.

Ce niveau intellectuel qui en a fait une paroisse d'élite elle le doit à ses pasteurs, à ses universitaires et à ses femmes, surtout à ses admirables institutrices et pour n'en nommer que quelques-unes, du moins celles que j'ai connues, citons les demoiselles Ratté, Landry, Dubé et LeBel.

Et dans ces conditions, la vie municipale à Saint-Octave avec ses habitants, un peu normands, un peu bretons, restera toujours intéressante.

FIGURES MARQUANTES DE LA VIE MUNICIPALE



Hector Routhier

Secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Octave-de-Métis, de 1855 à 1897. Décédé à Fall-River, Mass., le 31 mai 1918, à l'âge de 88 ans. Il fut un homme pacifique et d'une honnêteté proverbiale. Son intelligence et son dévouement au service des siens contribuèrent à en faire l'artisan indéniable de tous nos progrès.



Louis-Michel Langlais

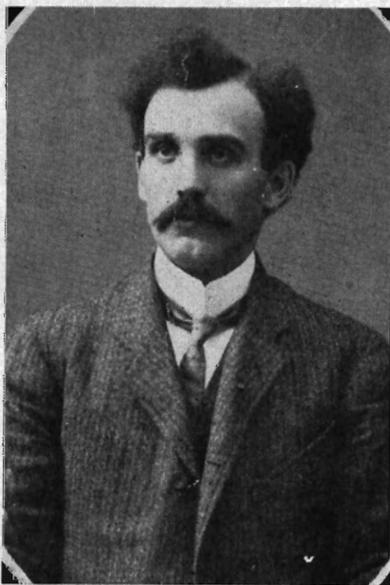
Maire de la municipalité de Saint-Octave-de-Métis, de 1892 à 1894 et secrétaire de la même municipalité, de 1897 à 1902. Décédé à Saint-Octave, le 12 mars 1922, à l'âge de 71 ans.

“Il fut l'un des hommes les plus actifs et les plus progressifs de la région du bas de Québec. Marchand influent, commerçant de bois important, il dirigea pendant nombre d'années des affaires nombreuses dans la vallée de la Matapédia où son nom est resté comme celui d'un homme intègre, intelligent et patriote.”
(*Revue Moderne*, mai 1922)

Paul Gagnon, notaire

Secrétaire-trésorier de la municipalité de Grand-Métis, de 1902 à 1921, et de la municipalité de Saint-Octave-de-Métis, de 1908 à 1910 et de 1923 à 1924. Secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire, de 1902 à 1906. De 1908 à 1914, il fit partie du 89^{ème} Régiment dont il était le capitaine paie-maître. Décédé à Saint-Octave-de-Métis, le 5 août 1935.

Les paroissiens de Saint-Octave ont de lui le meilleur souvenir qu'il s'est acquis par sa largeur de vues et son empressement à leur rendre tous les services possibles. Ses conseils étaient toujours d'une grande bienveillance.



Jules-Gabriel Martin

Secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire, de 1906 à 1942. Maire de 1910 à 1911. Greffier de la Cour de Magistrat à Saint-Octave, de 1907 à 1922. Gardien du phare de Petit-Métis, de 1879 à 1906. Décédé à St-Octave-de-Métis, le 15 juillet 1942, à l'âge de 85 ans et 10 mois.

Décoré le 23 octobre 1907 de la médaille du Service Impérial pour mérite comme officier au Service du Dominion.



à l'étranger

Georges D'Auteuil

Né à Saint-Octave-de-Métis, le 20 août 1888, fils de Wenceslas D'Auteuil, commis-marchand, et de Marie Nicol. Fit des études commerciales au Petit Séminaire de Rimouski jusqu'en 1904 et s'occupa de comptabilité dans le commerce et l'industrie. Il entra à l'emploi de la Compagnie d'Assurance de Rimouski en 1909. Il fonda en 1914 la société "Hudon & D'Auteuil", courtiers d'assurances. Il laissa cette société pour accepter, en 1918, la fonction de secrétaire-trésorier de la ville de Rimouski. Il quitta l'hôtel de ville, en 1949, pour l'emploi de secrétaire-gérant de la Caisse Populaire de Rimouski, emploi qu'il occupe encore actuellement. Il occupa aussi la charge de secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire de la ville de Rimouski, de 1903 à 1953.

Donat Caron, M.A.L.

**Député de Matane
1899 à 1918**



Né à Saint- Pascal de Kamouraska, le 21 juillet 1853, fils de Guillaume Caron et de Modeste Landry. Il est venu s'établir à Saint-Octave à l'âge de 17 ans. Il épousa, en premier mariage, Emma Raymond de Saint-Pascal. De ce mariage sont nés cinq enfants : Joseph-Auguste, Marie-Anne, Joseph, Octave et Louis-de-Gonzague. En second mariage, il épousa Dominine Blanchet de Cacouna.

Il exerça sa profession de cultivateur durant plusieurs années, étant en même temps, voyageur pour la compagnie d'instruments aratoires Massey-Harris. Il fut conseiller de sa paroisse pendant de nombreuses années, maire de 1894 à 1898, et président de la Commission Scolaire de 1886 à 1888. Il fut élu député du comté de Matane à la Législature de Québec en 1899 et fut réélu sans interruption aux élections générales de 1900, 1904, 1908, 1912 et 1916, dont deux fois par acclamation. Décédé le 9 septembre 1918 à l'âge de 66 ans.



Jos. Dufour, M.A.L.,

**Député de Matane
1920 à 1923**

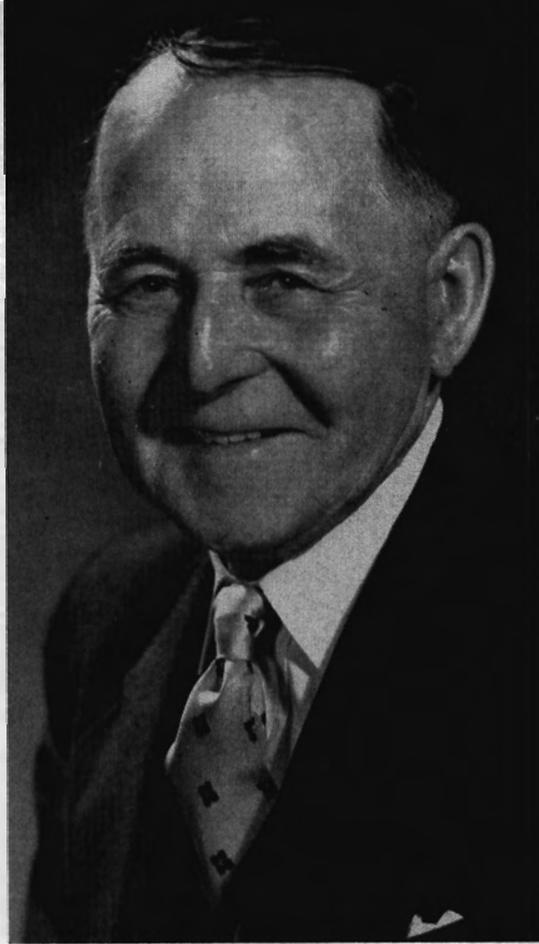
**Député de Matapédia
1923 à 1936
et de 1939 à 1944**

Né le 28 novembre 1874, à Saint-Pascal-de-Kamouraska, du mariage de Joseph Dufour, voiturier et cultivateur, et d'Arthémise Roy, M. Dufour fit son cours primaire à Saint-Octave-de-Métis et termina ses études commerciales par cours privés. A l'âge de dix-huit ans, en 1893, il était débutant comme télégraphiste à Val-Brillant. Il fut employé par l'Intercolonial jusqu'en 1910; alors, il abandonna résolument le chemin de fer, et, il se livra entièrement au commerce de bois et au courtage d'assurances. Il fut nommé secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Moïse en 1897, et, il a gardé cette charge jusqu'en 1932. En 1919, M. Dufour était élu député libéral du comté de Matane. Il était élu par acclamation en 1923 pour le comté de Matapédia et réélu pour le même comté en 1927 et 1931; il fut défait en 1936 et réélu en 1939 pour enfin démissionner en 1944.

Il est bienfaiteur du séminaire de Rimouski et du collège classique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Chevalier de Colomb, 4^{ème} degré. Créé Commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand en 1922. Marié le 13 août 1895 à Elise Verreault, fille de Lazare Verreault; 10 enfants sont nés de cette union, voici leurs noms: Arthur, Yvonne, Georgiane, Philippe-Emile, Gertrude, Jeanne, Germaine, Yvon et Marcelle. Résidence actuelle: Saint-Noël-de-Matapédia.

Octave Fortin, M.A.L.

**Député de Matane
1919-1920**



Né à Saint-Octave-de-Métis, le 20 septembre 1876, fils de Etienne Fortin et de Restitue Bérubé. Le 28 avril 1903, il épousa Emérentienne Charest, à Sainte-Luce. De ce mariage sont nés 10 enfants: Cecilia, Cécile, Laura, Germaine, Marie-Jeanne, Georgiana, Joseph-Etienne, Bernadette, Jean-Marie et André-Albert. Il fut élu député de Matane à la Législature de Québec, à une élection partielle, en juin 1919, afin de combler la vacance causée par la mort de Donat Caron en septembre 1918. Il ne posa pas sa candidature à l'élection générale suivante, en 1920. Il vendit sa terre en 1920 et quitta Saint-Octave pour aller demeurer à Val-Brillant où il acquit un hôtel et exploita un commerce. Depuis quelques années, M. Fortin demeure retiré chez sa fille, Mme Emile St-Onge, à Mont-Joli.



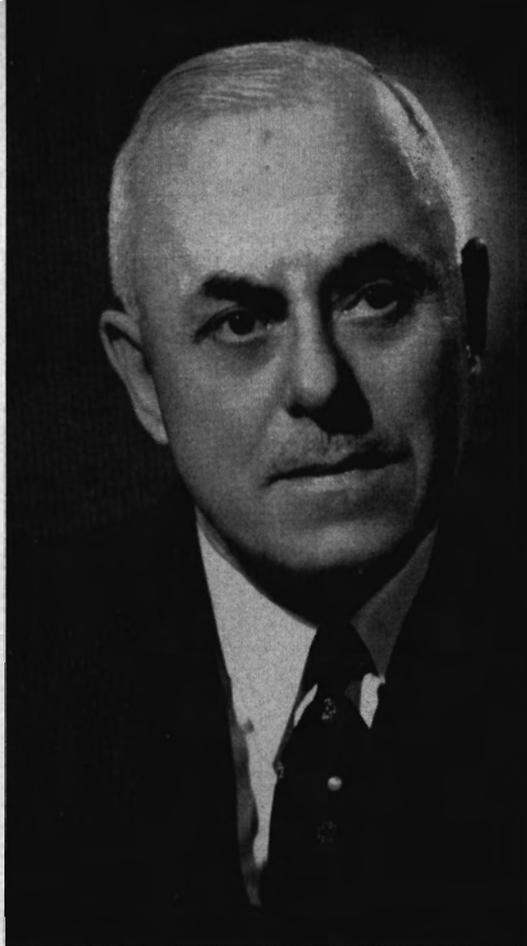
**Louis-Joseph Moreault,
médecin, M.A.L.**

**Député de Rimouski
de 1923 à 1936
et de 1939 à 1943**

Né à Saint-Octave-de-Métis, le 4 juillet 1882; fils d'Elisée Moreault et de Victoire D'Auteuil. Fit ses études classiques au Petit Séminaire de Rimouski (1894-1902) et au Petit Séminaire de Québec (1902-1903) et ses études universitaires à Laval, Québec, de 1903 à 1907; docteur en Médecine "summa cum laude". Fut interne à l'Hôtel-Dieu de Québec, de 1907 à 1908. S'établit définitivement à Rimouski en août 1908, et y exerce sa profession de médecin-chirurgien. Echevin de la ville de Rimouski, de 1915 à 1919. Maire de la ville de Rimouski, de 1919 à 1937. Elu député du comté de Rimouski à l'Assemblée Législative de Québec, de 1923 à 1936; réélu en 1939. Membre de la Corporation de l'École d'Arts et Métiers de Rimouski. Capitaine de réserve dans l'armée non permanente. Lieutenant (1904), capitaine (1907-12) dans le 89^{ème} Régiment (maintenant "Les Fusiliers du Saint-Laurent"). Suit des cours à l'École de Mousqueterie d'Ottawa en 1905. Marié le 17 octobre 1922 à Alice Dumont. Quatre enfants sont nés de ce mariage: Louis, Monique, Pierre et Philippe. Décédé le 1^{er} janvier 1943.

**Hormisdas-D. Langlais,
M.A.L.**

**Député des Iles-de-la-
Madeleine de 1936
à date**



Né à Saint-Octave-de-Métis le 2 septembre 1890, fils de Louis-Michel Langlais et de Claire Blanchet.

Etudes primaires : A l'école du village.

Etudes secondaires : Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Etudes Universitaires : Hautes Etudes Commerciales, licencié en Sciences commerciales et Maritimes, promotion en 1914.

Le 8 septembre épouse mademoiselle Berthe Maheu, d'Arthabaska. En 1920 s'établit à Québec.

Elu député des Iles-de-la-Madeleine le 17 août 1936. Réélu par la suite.

Nommé Whip en chef du parti de l'UNION NATIONALE au mois de décembre 1944.

Nommé adjoint parlementaire au Ministère des Mines, le 1er janvier 1955.



Philéas Côté

**Député de Matane à la Chambre des Communes
de 1945 à 1953**

Né à Saint-Octave-de-Métis, comté de Matane, Province de Québec, le 19 août 1903, décédé à Sainte-Adèle de Terrebonne le 27 septembre 1954, et inhumé le 30 dans le cimetière de Saint-Octave, à l'âge de 51 ans, M.-A. Philéas Côté était le fils de feu Philéas Côté, marchand, et de feu Loretta Voyer.

Il fit ses études à l'école de sa paroisse, chez les frères des Ecoles Chrétiennes, au séminaire de Québec, à l'Université Laval, et à l'Université Harvard. A sa sortie de l'université, il fit du journalisme au "Soleil" de Québec; à "La Patrie" de Montréal, puis au "Canada" du temps d'Olivar Asselin; puis il collabora à divers journaux hebdomadaires ainsi qu'à des journaux américains.

Par la suite, M. Côté fut directeur français à la Fédération libérale nationale, directeur français à l'Office national du Film, publiciste pour le compte d'entreprises privées. Il fut aussi membre du premier Office canadien du Tourisme et de l'Information et de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

M. Côté était membre de l'Institut canadien des affaires internationales; de l'Institut des relations du Pacifique; de l'American Institute on Public Relations; et de divers clubs canadiens et américains.

Marié à Blanchette Marien, le 23 décembre 1933, à la Cathédrale de Montréal, il a laissé un fils, Marien, actuellement étudiant au Collège militaire de Kingston.

Libéral suivant la définition que Laurier donnait de ce mot à Québec, en janvier 1894, M. Côté rejetait comme anti-canadien l'impérialisme dominateur, réclamait pour le Canada sa souveraineté dans le domaine international, et prônait, dans le domaine national, le respect le plus entier de la constitution. Pour les provinces, il voulait l'autonomie la plus entière. Il considérait le libéralisme comme synonyme d'autonomie, de libre échange et de liberté. C'est pourquoi, dans l'ordre social, il a préconisé l'adoption de mesures généreuses pour le rétablissement des anciens combattants dans la vie civile, appuyé fortement toutes les mesures touchant le bien-être social de la famille, secondé tous les efforts tendant à faire appliquer sagement la loi des allocations familiales et à améliorer cette mesure législative.

M. Côté a constamment lutté pour nous obtenir un hymne national et un drapeau national; il a aussi combattu pour l'obtention d'un tribunal suprême canadien et pour la nomination d'un gouverneur-général canadien.

Elu pour la première fois député de Matapédia-Matane à la Chambre des Communes le 11 juin 1945, il fut réélu à l'élection suivante, mais ne posa pas de nouveau sa candidature aux élections de 1953.

A Ottawa, ainsi que dans toute la province de Québec, M. Côté a laissé le souvenir d'un libéral ardent, d'un homme combatif et d'un député très dévoué à ses électeurs. On lui doit notamment l'ajustement des arrêts ferroviaires dans Matapédia, des "pool cars" dans Matapédia, des wagons de fret, des taux de fret du chemin de fer de Matane. Ses luttes en faveur de la Fête du Canada au lieu de la Fête du Dominion, et sa carrière en général lui ont valu l'attention et des éloges de "Carrefour" de Paris, du "Time Magazine", de "Canadian Business", de "La Revue moderne", de "La Voix de Matane", du "Times" de Londres, de "L'Action catholique" de Québec, pour ne mentionner que quelques publications.

CHAPITRE VI

Métis

Terre d'Education



MÉTIS

TERRE D'ÉDUCATION

par *Révérènde Mère Marie-de-S.-Louis, r.s.r.*

*L'école est le rempart
de l'Eglise et du foyer.*

L'ECOLE

L'Ecole! Quel cœur bien né ne se sent ému à ce seul mot évocateur de vie et de jeunesse! Ce mot qui réveille tant et de si chers souvenirs.

L'Ecole! Celle du village, parée du titre de modèle; celle du rang ou du canton, plus modeste, mais non moins bienfaisante.

O toi, qui passes sur la grand'route; la reconnais-tu l'Ecole parmi les autres demeures? Oui, tu la reconnais, parce que plus solitaire, elle a une attitude grave et recueillie. Tu la reconnais par ses fenêtres qui s'unissent, se tassent, comme pour donner plus de lumière. Plus de lumière, surtout à ses fraîches intelligences qui viennent y puiser les premiers éléments de connaissances qui seront peut-être le point de départ d'une belle carrière.

Si tu passes pendant les vacances, l'Ecole, silencieuse semble faire sa quarantaine pour mieux préparer sa tournée apostolique de dix longs mois. Si tu t'y arrêtes lorsqu'elle est en pleine activité, tu y reconnaitras, malgré toutes les évolutions que l'on fait subir à l'enseignement, tu y reconnaitras, dis-je, les mêmes notions de jadis. Si tu la contemples en récréation, tu entendas les mêmes ébats d'autrefois. Pendant que les petits gars courent à pleines jambes et crient à tue-tête, la ronde des petites filles chantent doucement:

La tour prends garde,

La tour prends garde

De te laisser abattre.

Oui, prends garde de te laisser abattre, ô forteresse bénie de notre école primaire, rempart de l'Eglise et du foyer; garde ta noblesse et ton prestige.

Et vous, phalange vénérée de nos institutrices rurales, que je voudrais rendre hommage à votre mérite et à votre dévouement. Savez-vous tout le bien que vous avez fait; tout le bien que vous faites; tout le bien que vous pouvez faire? Savez-vous que c'est à l'école que se façonne l'âme des jeunes?... Que se forgent nos grands hommes?... N'êtes-vous pas les meilleurs artisans de l'avenir? L'avenir des individus, l'avenir du foyer, l'avenir de la patrie est entre vos mains. L'Eglise compte sur vous pour entretenir, bien ardent, le flambeau de la foi. Ne craignons pas la lutte; ne désertons pas ce beau champ d'apostolat confié à notre zèle, à notre vaillance, à notre amour.



COMMISSION SCOLAIRE

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| Auguste Voyer | Président |
| Napoléon Banville | Secrétaire-Trésorier |
| Elzéar Bouchard | Commissaire |
| Jean-Marc Larrivée | Commissaire |
| Ls-Gonzague Thériault | Commissaire |
| Jean-Thomas Michaud | Commissaire |

CADRE

Lors de la création de notre paroisse, le vent qui souffle sur nos écoles primaires, semble tourner au beau.

Monseigneur Octave Plessis a lutté contre l'Institution Royale et l'a terrassée, grâce au concours d'un Clergé dévoué. Bien des curés se sont révélés bons instituteurs.

La Surintendance est établie depuis 1842 et son premier représentant pour le Bas-Canada, le Docteur Meilleur, a fait faire un *bond prodigieux*¹ à notre enseignement.

En 1845, la nomination de cinq commissaires d'école, émane d'une nouvelle loi. L'organisation paroissiale servira de base à notre système scolaire. Cette commission relève directement du Surintendant.

Il y a bien la guerre des "Eteignoirs", mais en 1855, elle a commencé à *s'éteindre*. On en aperçoit cependant quelques fumées, chez nous, car on lit dans un rapport de notre premier curé à son évêque : "Le cabaretier trouve toujours de l'argent pour soutenir son commerce, tandis que le commissaire qui veut élever de bonnes écoles "aux enfants, doit avoir recours à la violence et mécontenter tout le "monde ou ne rien faire". Voilà un triste compliment pour notre paroisse. Plût au ciel, qu'il ne fût pas vrai !

En 1851, la création de l'Inspectorat met le trait d'union entre la petite colonie isolée et l'autorité supérieure, attirant la vigilance des chefs sur les campagnes les plus reculées.

Enfin, en 1859, la formation du Conseil de l'Instruction Publique et la Confédération en 1867 nous ont assuré le bon fonctionnement de notre beau système scolaire, admiré de l'étranger, et dont Saint-Octave a su profiter. Disons-le avec fierté : l'instruction et l'éducation sont en honneur chez-nous.

Ici, nous prions nos lecteurs de ne pas confondre la municipalité scolaire *MÉTIS* et la municipalité scolaire *SAINTE-OCTAVE*. La première, érigée en 1845, comprend surtout la partie écossaise et le village de Grand-Métis.

Les autres habitants étaient trop peu nombreux et trop éloignés pour en tirer profit. D'ailleurs, c'était plutôt une école protestante. Dans ce chapitre, il sera surtout traité de la municipalité catholique de *Saint-Octave-de-Métis*.

Quelques lecteurs seront peut-être intéressés de lire un acte de la célèbre reine Victoria. Voici celui de l'organisation de la municipalité scolaire de *Métis*, en 1845.

(Voir Acte)...

¹ L'expression est de M. Gérard Filteau. La plupart de ces renseignements qui nous servent de cadre, sont puisés dans son magnifique travail : "Les Constantes Historiques de notre Système Scolaire".

METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,- Salut:

ATTENDU que par et en vertu d'un acte du parlement de notre province du Canada, fait et passé dans la huitième année de notre règne, et intitulé: "Acte pour abroger certaines ordonnances y mentionnées, et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada," il est entr'autres choses statué de fait que le premier jour de Juillet prochain, et depuis et après icelui, les habitants de toute paroisse, township ou autre division territoriale reconnue ou désignée comme une municipalité en la manière y exprimée dans cette partie de notre province du Canada qui constituait ci-devant la province du Bas-Canada, seront et formeront un corps politique et incorporé avec certains pouvoirs spécifiés et mentionnés dans le dit acte: Et attendu que par et en vertu du dit acte il est en outre établi de fait, qu'il sera loisible au gouverneur de notre dite province en conseil, de désigner spécialement comme municipalités, par proclamation toutes paroisses établies pour les communions catholique ou protestante respectivement, ou de constituer autrement des municipalités avec telles paroisses ou tels townships, ou avec parties d'iceux ainsi qu'il pourra être convenable de le faire, et que chaque telle division territoriale ainsi désignée sera considérée comme une municipalité, pour toutes les fins du dit acte, jusqu'à ce que les limites d'icelles soient changées ou modifiées de la même manière par le dit gouverneur en conseil: Et attendu que pour éviter les doutes qui pourraient autrement s'élever au sujet des townships et paroisses qui en vertu du dit acte ont droit à des pouvoirs de corporation sans aucun changement dans leur désignation ou leurs limites, et de ceux qu'il est nécessaire ou désirable de constituer spécialement en municipalités comme susdit, il est expédient d'énumérer incontinent, telles paroisses, townships et municipalités: EN CONSEQUENCE, SACHEZ DONC que Son Excellence Charles Theophilus, Baron Metcalfe, de Fernhill dans le comté de Berks, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un des membres de Notre Très Honorable, Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef dans et de nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, par et de l'avis et consentement de notre conseil exécutif de notre dite province du Canada, a reconnu, désigné et déclaré les divisions territoriales ci-après décrites comme constituant des municipalités, pour les fins du dit acte, et énuméré par ces présentes les divers townships et paroisses qui ne requièrent pas de désignations spéciales comme telles municipalités et désigné les dites autres divisions territoriales ci-après décrites comme devant devenir et être, le dit premier jour de juillet, et depuis et après icelui, telles municipalités, pour les fins du dit acte, c'est-à-savoir:

La municipalité de Métis, comprenant la seigneurie (et communément appelée la paroisse ou mission) de Métis, avec l'étendue de terre y adjacente, bornée au nord-est par la ligne de côté sud-ouest du township de Matane, et un prolongement d'icelle, et au sud-ouest par la municipalité de Lepage.

Ce dont nos sujets dévoués et tous ceux que les présentes pourront concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de Quoi, Nous avons fait émaner Nos présentes Lettres Patentes, et nous y avons fait apporter le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien Aimé le Très-Honorable Charles Theophilus Baron Metcalfe, de Fernhill dans le Comté de Berks, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un des membres de Notre-Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef dans et de nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.: A notre Hôtel du Gouvernement en notre Cité de Montréal, ce Dix-huitième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent quarante-cinq, et dans la huitième année de Notre Règne.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

L'INSPECTORAT

Nous faisons partie du district de Kamouraska. *Notre premier inspecteur* est donc: M. Georges TANGUAY.

M. Georges Tanguay

1er inspecteur d'écoles



M. Georges Tanguay est né en 1819 à Saint-Valier, Bellechasse. Il fit ses études jusqu'à la Rhétorique au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Instituteur en 1840. Inspecteur d'écoles de 1852-1880.

Il était en charge du district de Kamouraska, soit de Matane à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Mort en 1901 à Saint-Gervais de Bellechasse, où il résidait depuis 1840.

Voici ce qu'en dit le "Courrier du Canada" du 11 mars 1901: "Il était un patriote convaincu, un concitoyen modèle, un vrai chrétien. Ardemment donné à la noble cause de l'éducation, il a énormément contribué à accélérer les progrès dans le district confié à ses soins. Il laisse une mémoire sans tache, et son nom sera toujours prononcé avec respect et vénération par tous ceux qui l'ont connu par ceux-là surtout qui ont pénétré comme moi dans son intimité et qui ont pu apprécier de près ses belles qualités et sa rare vertu".

Comme on le voit, M. Tanguay est le veilleur et le gardien de nos petites écoles pendant vingt-cinq ans.

Jusqu'en 1886, nous n'avons pu rien retracer des archives locales. Aussi les renseignements nous manquent pour cette première période. Nous essayerons quand même de la relater, nous basant sur quelques documents, fruits de laborieuses recherches au Département de l'Instruction publique à Québec.¹

Monsieur Tanguay a un vaste territoire, mais chaque coin de terre en colonisation, chaque école est l'objet de sa sollicitude.

Laissons parler les documents.

NOTES: (Pour l'année 1855). Il y a eu 3 écoles d'un ordre inférieur, pendant seulement 6 mois. Ces écoles ont été subventionnées par contributions volontaires et par la population écossaise qui seule en a profité. La différence de croyance et d'origine a empêché les Canadiens-Français d'envoyer leurs enfants à ces écoles, qui d'ailleurs, se trouvaient à une grande distance d'eux. Une nouvelle paroisse formée en plus grande partie du 3e et 4e rangs de Métis et du Township McNider, vient d'être érigée canoniquement; une jolie chapelle y est construite. J'ai cru devoir différer jusqu'à ce moment pour en faire une municipalité séparée, sous le nom de Saint-Octave.

¹ Nous devons les documents, reproduits ici, à la bienveillance de M. Wilfrid Caron, Inspecteur Général adjoint des Ecoles primaires catholiques de la province de Québec. Nous citons aussi des extraits des rapports du premier curé M. Blanchet à son évêque.

Rapport publié le 28 février 1856

Saint-Gervais 3 janvier 1856

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre paroisse va être érigée en Municipalité Scolaire. La publication officielle s'en fera au premier jour. Dans ma requête au Surintendant je disais que la population de cette Municipalité devait être d'assez près de 1600 âmes, et celle de Métis de 600. A cela il me répond que mon recensement diffère tellement de celui de 1851, qu'il lui est impossible de faire la distribution de la part de l'octroi du gouvernement afférente à chacune des deux municipalités scolaires sur ces données. Il me demande en conséquence quelque chose de plus positif qu'une simple appréciation faite en passant. Je m'adresse donc à vous, Monsieur, et vous prie de vouloir bien avoir la bonté de me faire un état aussi correct que possible de la population de cette municipalité dont vous connaissez les limites.

La visite que vous faites d'ordinaire en janvier vous permettra, j'espère, de me fournir cet état sans vous causer trop de trouble.

Aussitôt que je pourrai fournir ce recensement, nous connaîtrons l'octroi de chaque municipalité et nous pourrons nous guider là-dessus pour faire nos engagements d'instituteurs. Le recensement de 1851 porte :

Métis	657 âmes
McNider	200 “
Sauvages	103 “
Total	960 “

Vous voudrez bien certifier l'état que je sollicite de votre obligeance et me le transmettre le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très humble et très dévoué serviteur

Geo Tanguay Insp.

Saint-Gervais 8 mai 1856

Monsieur,

Je vous remercie beaucoup de l'envoi que vous m'avez fait du recensement de la population de votre paroisse. Je le transmets aujourd'hui même à M. le Surintendant de l'éducation.

Quant à l'érection de votre paroisse en municipalité scolaire, elle se fera, m'écrit le Surintendant, assez à temps pour permettre aux contribuables de faire eux-mêmes le choix de leurs commissaires d'école. Il paraît que la loi offre quelque doute sur le droit de l'exécutif de nommer des commissaires dans des municipalités nouvellement érigées. Dans ce mois même je pense que l'érection aura lieu.

J'ai l'Honneur d'être, Monsieur,

Avec reconnaissance, Votre dévoué

Geo. Tanguay

Rev. J. B. Blanchet
Curé de Saint-Octave

Saint-Octave, le 6 août 1856.

Chauvaux, Ecuyer.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer conformément à l'acte d'éducation qu'à une assemblée convoquée par deux conseillers et un censitaire de Saint-Octave-de-Métis, pour l'élection de cinq commissaires d'écoles; ont été élus commissaires, J.-Bte. Fitsblag, Joseph Roy, Augustin Bérubé, Michel Boutin et Simon Dumas.
le quatre d'août,

J'ai l'honneur d'être

Votre très obéissant serviteur.

(signé) P. CAZES, président.

SAINTE-OCTAVE, (Rimouski).

Arrêté en Conseil 4 juillet, 1856.

Gazette du Canada, 1856, fol. 1390.

De séparer la nouvelle paroisse de Saint-Octave, dans le comté de Rimouski, de la municipalité scolaire de Métis, et d'en faire une nouvelle municipalité séparée sous le nom de "Saint-Octave"; la dite municipalité devant être bornée comme suit; savoir: vers le nord-est, au township McNider, depuis le fleuve St-Laurent, jusqu'à la ligne qui sépare le fief et seigneurie de Métis du township Cabot;

vers le sud-est en partant du dit township McNider, à la ligne de séparation entre le dit fief et seigneurie de Métis et le dit township Cabot, la même ligne prolongée en ligne droite jusqu'à la distance d'un mille et demi à travers la dite partie du township Cabot, comprise entre le dit fief et seigneurie de Métis et le dit fief et seigneurie Lepage et Thivierge; de ce point, allant vers le nord-ouest, en suivant une ligne droite, allant parallèlement à la ligne sud-ouest, du dit fief et seigneurie de Métis, jusqu'à la ligne sud-est du dit fief et seigneurie Lepage et Thivierge; de là, allant vers le sud-ouest, en suivant la ligne qui sépare la dite ligne sud-est du dit fief et seigneurie Lepage et Thivierge du dit township Cabot et du township Fleuriot, jusqu'au point où elle rencontre la rivière Métis; vers le sud et le sud-est à la dite rivière Métis, depuis le dit township Fleuriot, jusqu'au point où la même rivière se jette dans le dit fleuve St-Laurent; vers le nord-ouest, au même fleuve St-Laurent, depuis la même rivière Métis jusqu'au susdit township McNider.

De laisser subsister l'ancienne municipalité scolaire de Métis dans ses anciennes limites moins la partie distraite.

Continuons la documentation en citant quelques extraits des rapports de M. l'Inspecteur Tanguay.

1856

La nouvelle paroisse de Saint-Octave, maintenant érigée en municipalité scolaire distincte, se propose d'ouvrir trois ou quatre écoles au commencement de la nouvelle année.

1857

Dans cette nouvelle municipalité qui faisait ci-devant partie de celle de Métis, j'ai eu la satisfaction de trouver cinq écoles en opération, dont deux m'ont parfaitement satisfait. Dans les trois autres, les enfants ont du moins appris la lecture, l'écriture, quelques notions de calcul et l'instruction religieuse.

166 enfants ont fréquenté ces 5 écoles pendant 8 mois et demi. La presque totalité de ces enfants a commencé par apprendre la première lettre de l'alphabet; et à ma dernière visite en juin, 47 lisaient bien, 51 lisaient passablement et le reste épelait; 57 écrivaient, enfin 13 pouvaient apprendre la grammaire française.

Ce petit début, tant faible qu'il soit, est cependant un grand bienfait pour ces pauvres enfants éloignés de tout autre moyen d'instruction.

La corporation scolaire est animée d'un bon esprit, et les contribuables sont contents d'avoir enfin des écoles. Le secrétaire-trésorier est capable de remplir ses devoirs avec efficacité.

Voici maintenant le rapport du Curé à son évêque.

La loi des écoles a été mise en pratique l'an dernier. Il y a 5 écoles fréquentées par plus de 100 enfants. Toutes ces écoles sont élémentaires et sont dans la Municipalité Catholique de SAINT-OC-TAVE.

Les Ecosais qui ont une municipalité séparée sous le nom de Municipalité de METIS, ont une école tenue par un homme marié, et qu'ils appellent *A SUNDAY SCHOOL*. Aucun enfant catholique ne va à ces écoles, et les familles mixtes qui ont des enfants capables d'aller à l'école, les envoient aux écoles catholiques.

Il n'y a pas et n'a pas eu ici d'écoles de fabrique.

Rapport de M. l'Inspecteur Tanguay.

SAINT-OCTAVE-DE-METIS. Cette Municipalité a 5 écoles en opération; elles sont en état de répondre aux besoins des enfants qui sont presque tous des commençants. 192 élèves ont fréquenté ces écoles avec un résultat assez satisfaisant. Elles sont peu fournies du matériel nécessaire.

1864

A part ces tiraillements dans un arrondissement, (au sujet de l'emplacement de l'école) chose que l'on rencontre très souvent dans les nouveaux établissements, je suis assez satisfait de la manière dont fonctionne la loi dans Saint-Octave et des progrès qui s'y font depuis quelques années. L'ordre et l'équilibre sont à peu près établis, et la corporation a pu faire construire une autre maison d'école sans imposer de taxes spéciales.

Les salaires des institutrices sont beaucoup plus élevés que dans certaines paroisses plus riches. Vivent nous-autres!

Un chercheur a trouvé qu'en 1860 la commission scolaire était formée comme suit: Président: Vital Dumas. Commissaires: Michel Boutin, Thaddée, Rochefort et J.-Bte Morault. Secrétaire-Trés. Frs. E. Pineau.

En 1861, une institutrice du nom de Cézarie Richard, femme de F. X. Perrault.

En 1866, il y a un professeur du nom de E. Larrivée.- J'ai lu une lettre. — C'est le chercheur qui parle — que le maire du temps, M. O. Martin, écrivait au Surintendant:

“M. le Curé et quelques commissaires prétendent que l'engagement d'un homme comme professeur pour faire la classe dans les “écoles mixtes n'est pas conforme au règlement”.

M. le Surintendant a répondu qu'il n'y a rien dans la loi pour empêcher une commission scolaire d'engager un homme célibataire pour faire la classe à des jeunes gens et à des jeunes filles.

Ici, l'étoile disparaît... plus un seul document. Comme il n'y a pas d'Hérodes dans notre belle paroisse ni dans les localités environnantes, nous passerons outre sur les années 1864 à 1886 où réapparaît l'astre un peu morne et embrouillé des archives locales.

Cependant en vrais Mages, nous continuerons notre route éclairée par le flambeau de la

TRADITION

Premièrement, quelles sont ces écoles dont il est question dans les rapports de M. le Curé et de M. l'Inspecteur Tanguay? — Trois au 3e rang; Au faubourg, No 1 — A la traverse (Crossing) No 2, et le No 3, au bout du rang.- Le No 4 au 4e rang et le No 5 au 5e rang. Dans les débuts de la paroisse c'était la partie catholique la plus peuplée et la plus colonisée.

Pénétrons maintenant dans nos petites écoles. Là, des titulaires dévoués, hommes ou femmes. — Les anciens ont dit avoir eu un ou des professeurs, — des titulaires dévoués, dis-je, enseignent les premiers éléments à un groupe de garçonnets et de fillettes, appliqués et pas méchants, sans doute; mais qui ont bien des tours dans leurs sacs. Faites-vous en raconter.

Pour livres de lecture c'est l'*A.B.C.* avec sa fameuse page de *lettres mêlées*, les minuscules s.v.p.- Puis le *Devoir du Chrétien*, avec ses beaux chapitres pieux suivis d'*exemples* qui restent là dans la mémoire, et qui mieux que les dissertations les plus éloquentes, frappent notre imagination d'enfant. C'est le trait qui va jusqu'au coeur, et dont l'empreinte ineffaçable nous arrêtera sur la pente du mal, ou mieux nous poussera dans la montée du bien.

L'exemple entraîne

Puis c'est la visite de M. le Curé pour la confession des enfants à l'école, les examens etc... Les *examens*! Comme on se plante pour bien répondre. Il y a là toute une assistance... Quelle épreuve si nous allions manquer une question ou rater un problème, ou avoir une tache dans le cahier que l'on se passe de main en main. Oui les cahiers étaient examinés par les Messieurs et les Madames au jour de l'examen; l'on y prenait garde aussi.

Il y avait, c'était beau, le catéchisme à l'église le dimanche. Ceux qui demeuraient loin apportaient leur dîner et souvent, les vieux y assistaient comme les jeunes.

Rentrons dans les foyers. Les mamans sont des institutrices et des éducatrices. Après avoir fait bégayer à ceux qui sont encore au berceau, les noms de Jésus, Marie, Joseph; ce sont de petites questions à ceux qui savent parler et marcher:

... Quel jour le petit Jésus est venu au monde?
... Quand est-il mort? — Comment?

... Quand est-il ressucité?

... Comment s'appelaient sa mère?... Son père nourricier?

La croix et quelques images servent de moyens intuitifs. Les prières ne sont pas négligées.- L'enfant ne sait pas encore parler que déjà on guide sa petite main pour le signe de la croix... Il est tout fier quand il peut ébaucher tout seul, ce geste pieux avec des semblants de mots... *Nom Pé, Fi, Saint Epi.*

Dans ce domaine comme dans les autres, l'on sait s'entr'aider. Les plus favorisés du savoir prêtent leur concours à ceux qui le sont moins. Si l'on est éloigné de l'école, on y conduira les enfants en voiture et ils emporteront leur dîner; ou encore, l'on aura une personne que l'on paiera en effet peut-être, l'argent était si rare. Oui l'on n'est pas riche; mais n'importe, on se privera. Cette *bonne personne* enseignera surtout la religion pour que nos enfants puissent *marcher au catéchisme et faire leur première communion*. Nous ne voulons pas faire de comparaison, pour l'instruction religieuse, des enfants d'hier avec ceux d'aujourd'hui où nous avons tant d'avantages de ce côté. Cependant, si nous établissions un forum... Qui sait le résultat? Si les vieux prêtres revenaient faire le catéchisme, que nous en diraient-ils?...

Un autre point à considérer, toujours à la lueur de la *TRADITION*: ce sont les sentiments de respect et de vénération que l'on éprouvait pour les personnes instruites, et les témoignages d'honneur dont on les gratifiait si sincèrement et si spontanément. Le beau temps de la belle politesse du cœur! N'avait-on pas raison? Le travail intellectuel ne demande-t-il pas plus de courage, souvent, que le travail manuel? La plupart des adolescents et des adolescentes aimeraient bien mieux conduire un cheval ou un tracteur, cuisiner un mets à leur goût, que de broder une composition française.

Oui, quelle révérence pour M. le Curé, d'abord, puis après, pour la *maîtresse d'école*. L'on disait *MADemoiselle* tout court, mais d'un ton, d'un accent où se devinait une grande *considération*.

Ici, nous laissons s'éteindre le flambeau de la tradition et c'est dans le silence que se termine, de notre vie scolaire, *LE PREMIER 25 ANS*.

Nos jeux

*Nous avons bien joué dans notre chère école ;
Et nous avons sauté, dansé la farendole.
Qui nous avait appris autant d'évolutions ?
Je n'en sais rien du tout ; c'étaient des traditions.*

*Les jeux des petits gars, je ne m'en souviens guère ;
La course, le ballon, peut-être un peu la guerre.
Nous, nous aimions choisir des couleurs de ruban.
Avec le tisonnier, l'une faisait Satan*

*L'autre, avec le balai, remportait la victoire
Et terminait le jeu, dans un rayon de gloire ;
Car c'était le bon Dieu frappant sa canne d'or
Et l'on s'arrangeait bien pour être de son bord.*

*Et nous faisons aussi parfois de belles rondes
A rythme mesuré ; nous comptons les secondes.
Et puis "La Sainte Vierge s'en allait chantant
Avec son manteau bleu, ses beaux cheveux pendants."*

*Ah ! nous avons parfois comme un brin de querelle
"L'on me chante des noms, c'est vrai, Mademoiselle"
Il faut le confesser, notre récréation
Alors se terminait un peu dans l'émotion.*

*Mais le plus beau c'était de faire les Madames.
Nous savions recevoir, comme parfaites Dames.
Une petite assiette, une fraise, un bonbon,
Composait le menu ; nous le trouvions fort bon.*

*Nous nous improvisions la maîtresse d'école
Et nous étions sévères. Ah ! pas une parole
C'étaient la pénitence et même le fouet.
Mais l'on riait sous cap et l'on ambitionnait.*

*Les jeux sont pour l'enfant une belle culture.
Laissons-le les choisir ; s'en faire une tournure.
Jouez, jouez, enfant, profitez des beaux jours ;
L'école et son beau temps ne dure pas toujours.*

Deuxième période

1885 à 1905

Les archives se taisent aussi sur le premier lustre du deuxième quart de siècle... Mais pendant ce temps, les années passent, les terres se défrichent, les enfants naissent, la population grandit et le nombre des écoles se double.

Il y en avait cinq en 1860, nous en retrouvons dix en 1886. On ne peut préciser la date de la création de chaque arrondissement.- Celui du Cabot dut passer en premier lieu, il porte le No 6. Puis celui du 2e rang, No 7. Celui du Grand-Métis catholique, No 8. Le Grand-Remous, No 9; enfin celui du Chemin Kempt, No 10.

Continuons la liste des arrondissements par ceux qui se sont formés jusqu'en 1905.

1o Celui du village de Price — Le transport des usines de la dite Cie Price, du Grand-Métis, au bout du 2e rang, créa une agglomération qui eut son école en 1894-95.

2o Il avait déjà été question d'une 2e école au chemin Kempt en 1891.- Adoptée d'abord, cette motion fut rejetée en 1892, pour la raison que les habitants de cette partie de la municipalité étaient trop pauvres pour se construire une école.-

Le projet fut repris en 1901 et cette fois l'école fut construite et l'on eut une maîtresse pour l'année 1902-03. C'était le No 12.-

Enfin, le 2e rang du Cabot se détache de l'arrondissement No 7 et s'ouvre une école en 1903, le No 13.

C'était à coup de sacrifices que se construisaient, s'amélioraient ces écoles. Chaque arrondissement devait faire face à ses propres dépenses. Les octrois du gouvernement étaient minces. C'est pénible de voir l'attention apportée par M. les Commissaires à des détails infimes de paiement auxquels ils accordent de longues délibérations. L'on soustrait \$0.45 sur les honoraires de l'Institutrice parce qu'elle a omis d'entrer un élève dans le journal et que, par conséquent, ce pauvre enfant qui n'est venu que quelques jours, n'a pas payé sa part pour le chauffage.- Tout est bien marqué, les bons comptes font les bons amis.- Dieu nous garde d'accuser nos paroissiens; mais Henri Grignon aurait eu matière à son "*Séraphin*"

Et quels sont les honoraires des institutrices? Ils oscillent de \$60. à \$100. Cela dépend du diplôme et du nombre d'enfants qu'elle aura à enseigner. Cela découle aussi des moyens ou de la générosité des contribuables du milieu où elle est *engagée*.- *Engagée* c'est toujours le mot employé.- Le cours modèle offre \$120. ou \$200. avec la sous-maîtresse.

Aussi les écoles sont peu fournies du matériel d'enseignement. Nous connaissons une petite école où M. l'Inspecteur écrivait chaque année en terminant sa note: Il faudra un deuxième tableau noir; et qui n'en ont toujours eu qu'un seul.- le même.- Nous nous en servions avec de grosses boules de craie et une bonne guenille blanche pour l'essuyer.- Nous en repassons plusieurs (guenilles) dans un an.- C'était le beau temps de la grande table double et des longs bancs sans dossier.

Le temps du quart ou de la chaudière à l'eau et de la tasse à boire.

L'heureuse époque de la belle boîte de "PLASTERS" ronde, jaune; qui nous servait d'étui à crayons. Dans notre chère petite école de pièces, calfeutrées d'étoupe, deux élèves étaient favorisées d'un joli coffret à crayons avec clef et serrure. C'était Adèle, fille unique; et Philomène, l'aimable petite soeur de la maîtresse d'école.

Pourtant, il s'en faisait du travail et du *bon*, dans toutes nos écoles. Peut-être que les écoliers de ce temps-là pourraient rivaliser avec ceux d'aujourd'hui pour plus d'une matières. Nos livres étaient plus rares et moins gros, mais on les possédait à fond. Notre petit catéchisme était appris par coeur et compris bien avant le 6e degré. Je n'ose parler de la grammaire! cependant, la dictée française était souvent sans faute... ce qui est considéré comme une merveille maintenant. L'Histoire du Canada Toussaint n'avait pas de secret pour nous. Notre mappemonde de même. Le calcul oral était un jeu et l'on ne capitulait pas devant un problème difficile, dussions-nous y travailler des heures.

Les heures les plus belles étaient celles où *Mademoiselle* nous trouvait assez avancés et assez raisonnables pour nous mettre en main l'Enseignement Primaire, où le célèbre et vénéré Monsieur Magnan faisait passer son grand coeur de patriote et d'éducateur.- Belle revue où l'on respirait à chaque page, l'amour de l'école, l'amour du pays, du coin natal et de tout ce qui était vraiment grand et beau.

Avec des rédactions, des exercices, des problèmes pleins d'attrait parce qu'ils étaient appropriés à notre âge ou à notre capacité — parce qu'ils semblaient de notre milieu — L'on y respirait les parfums du terroir. Il faut dire aussi que M. les Commissaires et nos chers parents faisaient leur possible pour nous procurer ce qui était requis dans le temps.

On bâtissait des écoles et l'on tâchait d'améliorer celles qui existaient déjà. La classe modèle est reconstruite vers 1894.- Celle du No 4, de même.- On augmente petit à petit les honoraires des institutrices...

En 1899 et en 1900.- La commission scolaire demande à l'Honorable Secrétaire Provincial de nous gratifier d'une école du soir, qui se tiendra dans les deux classes de l'école modèle. On y enseignera

surtout le français et les mathématiques. Le français, en avons-nous besoin?... Voici un mémoire qui pourrait épater M. Jean-Marie Laurence.

“J’ai un petit compte à vous faire accepter de l’année dernière :

“Le *Reculement* de la cloison du poêle et l’*Arrangement* de la trappe

“du *graignier* \$2.00

“D’avoir *foncé* le *corps* à l’eau et un couvert, \$0.50

“Un crochet pour le *sciau* \$0.25.

Ce n’est pas tout, l’on est très fort pour doubler les consonnes : La *metresse décolle modèle*.- Pauvre maîtresse de l’école No 1, elle décollait souvent.- Il n’y a que Mesdemoiselles Florestine Bérubé, Aristide Richard et Marie Lebel qui tinrent plus d’un an. Tout de même, notre école modèle peut se glorifier des grands hommes qui ont pris place sur ces rustiques bancs et qui ont barbouillé son tableau noir.

Il est peut-être de nos lecteurs qui aimeraient retrouver ici le nom d’une ou de plusieurs anciennes maîtresses. Nous essayerons de les satisfaire. Qu’on nous pardonne si la liste est incomplète. Quelques titulaires n’ont fait que passer ; d’autres ont enseigné dans plus d’une école, nous nous contenterons d’une simple nomenclature. D’abord la classe No 1, puis celles du No 2 qui ne sont pas déjà nommées etc.-



Une institutrice, Mlle Bérubé, et ses élèves, vers 1888.

Melle Florestine Bérubé
“ Marie Morault
Mme David Lévesque
Melle M.-Jeanne Lévesque

Melle Aristide Richard
“ Louise Hudon
“ Marie-Louise Michaud
“ Anna Levasseur

Melle	Ernestine Michaud	Melle	Antonine Michaud
"	Marie Lebel	"	M. Anna Bouchard
"	Maria ou Victoria Pelletier	Melle	Marie Lagacé
"	Honorine Marquis	"	Célanire Pelletier
"	Justine Plourde	"	Aurore Dionne
"	Victorienne Tardif	"	Floride Picard
"	Léontine Théberge	"	Augustine Landry
"	Blanche Lessard	"	M. Anne Michaud
"	Eugénie Turcotte	"	Anne ou Hildegarde Lebel
"	M. Anne Lamontagne	"	Emilie Routhier
"	Deux Mlles Desrosiers	"	Amanda Bouchard
"	Demoiselle Bouillon	"	Sophie Simard
"	Deux Mlles Ratté	"	Odélie Fortin
"	Corrine Roy	"	Céculie Richard
Mme	Alphédée Fraser	"	M. Louise Ouellet
Melle	Marie Dumais	"	Eléonore Thibault
"	Marie Beaulieu	"	Marie Routhier
"	Joséphine Brillant	"	Amélia Ringuette
"	Alphonsine Gendron	"	Eugénie Fortin
"	Rose Gagnon	Mme	Antoine Ouellet
"	Philomène Robichaud	Melle	A. Langlais
"	Sophie Charette	"	Ophidie Richard
"	Fortunate Croft	"	Angéline Gendron
"	M.-L. Clara Pelletier	"	Carolline Faucher
Mme	Alfred Pelletier	"	Cédélice Quimper
Melle	Delvina Dumas	"	Jeanne Couillard
Mme	Philippe Briand	"	Claire Richard
Melle	Marie Fortin	"	M. Anne Lévesque
"	Valentine Roussel	Mme	Louis Hudon
"	Valéda Lauzier	Melle	M. Elise Bérubé
"	Alma Sergerie	"	Marie-Elise McMullen

La liste de nos institutrices réveillera bien des souvenirs et suscitera des élans de reconnaissance. Il est des noms qui sont restés en vénération. Les LeBel, les Richard, les Fortin, les Quimper et bien d'autres... Dans un certain arrondissement l'on ne parlait qu'avec chaleur de Mademoiselle Morault, Madame Hudon, Mademoiselle Maggy (Marguerite Dubé) etc. Pour rendre hommage à toutes celles qui furent de dignes institutrices nous présenterons deux esquisses : Madame Philippe Briand, née M. Louise Michaud et Mademoiselle Anna Levasseur.

En 1886, Mademoiselle Michaud est sous-maîtresse à la classe modèle, (No 1). Elle n'a pas son diplôme, elle étudie, le prépare, l'obtient. Après son mariage sur lequel la maladie trace la croix, Madame Briand comprend que sa famille à elle, ce sera les enfants de notre école rurale et elle se donne à sa tâche avec tout le dévouement d'une parfaite éducatrice. On lui confie les classes les plus difficiles, assurés qu'avec elle, les loups se changent en agneaux. Quelle dignité

dans toute sa personne; et quel prestige, non seulement auprès des élèves, mais aussi auprès de leurs parents. Personne n'avait rien à redire de Madame Brillant. Dans la parenté, on l'appelait *Louise* avec un accent, une intonation qui était le plus bel éloge. A la fois simple et grande, elle avait une réserve, une distinction de reine, parée d'une modestie et d'une piété de religieuse. C'est elle qui préparait les adresses aux fêtes de famille, pour ses proches et pour tous, loin à la ronde. Chère tante Louise, est-ce toi qui nous a appris à mettre du coeur dans notre plume, quand tu nous exerçais pour la fête du grand frère ou la noce de la grande soeur? Merci! ton souvenir nous vaut mieux qu'un traité de littérature et qu'un cours de bienséances.

Nous n'avons pas eu l'honneur de connaître personnellement Mademoiselle Anna Levasseur, ni même d'en entendre parler, mais en consultant les archives, on la retrouve toujours à la tâche, donnant entière satisfaction à MM. les Commissaires qui lui demandent d'aller là où il est besoin de remettre la barque à flots. Voici une preuve à l'appui. —

"Dans son rapport du 27 juillet 1896, Monsieur D. Bégin, inspecteur d'écoles, déclare que parmi les bonnes écoles de son district, "il a trouvé particulièrement *excellente*, celle de Mademoiselle Anna Levasseur de Saint-Octave-de-Métis.

Un mot maintenant de M. l'Inspecteur Bégin. Comme son prédécesseur, M. Tanguay, on lui a confié un vaste territoire. Il sera lui aussi un bon veilleur, fidèle à donner des conférences aux institutrices et à faire, chaque année, la visite de toutes nos écoles, ayant l'oeil aux menus détails.

Les communications étaient plus pénibles que maintenant; on ne voyageait pas en automobile.- Le *Char* de M. Bégin; c'était un grand traîneau rouge rentouré. C'est le traîneau qui nous captivait... Pourquoi?... Parce qu'il y avait des prix en arrière... Il y avait de la place pour beaucoup.

LES PRIX! Les beaux prix à couverture rouge toute dorée...! Comme on les aimait! On les conservait au salon,- on les relisait au point de savoir par coeur, d'un bout à l'autre, les intéressantes et édifiantes histoires qu'ils contenaient.

C'est un cher souvenir! Mettre la main sur un de nos vieux prix nous émeut profondément. Nous pensons à ces vers d'un poète canadien.

"Objets inanimés

"Avez-vous donc une âme

"Qui s'attache à notre âme

"Et la force d'aimer.

Les enfants, les indifférents pourraient dire de nous comme de Lemay: "Pourquoi cette vieille-là pleure-t-elle sur un livre?"

Pour terminer cette période, nous dirons que l'influence de M. le Curé est pour beaucoup dans le progrès de nos écoles. Messire Chouinard, l'apôtre de la famille et l'ami des enfants, protégera de sa paternelle vigilance cette portion chérie de son large bercail. Pour la culture intellectuelle des petits et des grands, il organise une bibliothèque paroissiale qui sera bien achelandée. Beau tableau que celui d'un foyer où le papa, le grand frère fait une lecture à haute voix pendant que la maman et les grandes sœurs avancent un tricot ou une couture.



Groupe d'élèves de l'école modèle vers 1890.

Monseigneur Langis fera peut-être plus et mieux encore. C'est lui qui introduisit dans nos écoles de Saint-Octave-de-Métis les séries de Montpetit, intéressants livres de lectures graduées et adaptées à l'âge, au degré intellectuel des enfants. Qui ne se rappelle son *Premier livre* avec ses historiettes et ses colonnes de mots à chercher. De courts et beaux chapitres, délicieux à apprendre, quand on a sept, huit ans. "*Le bon Dieu — La Sainte Vierge — L'ange gardien — Le rosier de Paul — La quenouille de Suzanne*. Exemples pleins d'attraits qui charment notre esprit et forment notre cœur. Il faut voir aussi comme nous nous appliquions à les bien lire; le ton, l'ex-

pression, rien n'y manque. L'on se hâtait de bien apprendre le premier livre pour passer au 2^e et au 3^e plus intéressants encore.

Dans ce temps-là, il y avait aussi le manuscrit, le psautier, le manuel du cultivateur, dans lesquels on lisait régulièrement.

La résolution de MM. les Commissaires, de voter une certaine somme pour des prix aux élèves, coïncide avec l'arrivée de Monseigneur Langis. Jusque là, les récompenses étaient une gracieuseté de M. le Curé.

C'était peu, mais cela donnait un grand bonheur aux enfants et un air de fête à l'examen d'été, toujours présidé par M. le Curé, Monseigneur le Grand-Vicaire lui-même. L'examen d'hiver, à la fin de décembre, l'était par M. le Vicaire.

Des livres en prix, il n'y en avait que pour les plus avancés; les plus jeunes avaient des images. Des belles images. Oui, elles étaient belles les images d'autrefois, celles de 1905 où l'on s'accorde comme une 2^e halte à notre chapitre: METIS, TERRE D'EDUCATION.

PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Donat Caron	1886 - 1888
Georges Fortin	1888 - 1889
Edouard Lévesque	1889 - 1891
Auguste Bérubé	1891 - 1892
François Michaud	1892 - 1893
Etienne Fortin	1893 - 1894
Barthélemi Dubé	1894 - 1899
Thomas Fortin	1899 - 1900
Georges Fortin	1900 - 1906
Octave Bérubé	1906 - 1910
Philippe Thériault	1910 - 1911
Paul Roy	1911 - 1912
Valentin Boutin	1912 - 1914
Octave Bérubé	1914 - 1916
Joseph Beaulieu	1916 - 1918
Odilon Banville	1918 - 1919
Georges Dubé	1919 - 1923